



Bulletin Officiel

N° 4603 Jeudi 15 Mai 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

CARTE	2
SODIS-SICAR - AGO -	2
SOTRAPIL - AGO -	3
SOTRAPIL - AGE -	3

INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS

FCC BIAT-CREDIMMO1	4-5
FCC BIAT-CREDIMMO2	6-7

PROJETS DE RESOLUTIONS

CARTE- AGO -	8-10
BIAT - AGO -	11-12

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SFBT	13
------	----

COMMUNIQUE DE PRESSE

AeTECH	14
--------	----

EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD - AMI ASSURANCES -	15-21
--	-------

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »	22-25
------------------------------------	-------

COURBE DES TAUX

26

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

27-28

ANNEXE I

- OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

ANNEXE II

- OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING « TGH »

ANNEXE III

- ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013
- LA CARTE

ANNEXE IV

- ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013
- SODIS SICAR

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Jeudi 05 juin 2014 à 09h00** au siège de la Société : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord 1082 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2013 ;
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2013 ;
3. Approbation de conventions réglementées ;
4. Nomination des membres du conseil d'administration ;
5. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2013 ;
6. Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2012 ;
7. Quitus aux administrateurs ;
8. Fixation des jetons de présences ;
9. Pouvoirs.

2013 - AS - 1354

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT & D'INVESTISSEMENT DU SUD
SODIS-SICAR**

Siège Social : Complexe Commercial & Administratif, rue Mansour ELHOUCHE – 4119 Médenine-

La Société de développement & d'Investissement du Sud « SODIS-SICAR » porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 12 juin 2014 à 10H, à l'hôtel « GREEN PALM » Zone Touristique Djerba Midoun, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société en 2013 ;
2. Lecture et approbation des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2013 ;
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013 ;
4. Quitus aux administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
6. Fixation des jetons de présences.

2013 - AS - 1348

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES
-SOTRAPIL-**

Siège social: Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 05 juin 2014 à dix heures du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport d'activité du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013,
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes,
3. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2013,
4. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2013,
5. Affectation des bénéfices au vu des résultats de l'exercice 2013,
6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2013,
7. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2013,
8. Autorisation au Conseil d'Administration pour le lancement d'un emprunt obligataire dans la limite maximale de trente millions de dinars (30.000.000 dinars),
9. Approbation de la nomination de deux nouveaux administrateurs,
10. Approbation du renouvellement du mandat de trois administrateurs.

2013 - AS - 1346

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES
-SOTRAPIL-**

Siège social: Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 05 juin 2014 à onze heures trente minutes du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
2. Augmentation du capital social de la société,
3. Modification de l'article 6 des statuts sur la base de la variation du capital social.

2013 - AS - 1347

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS

FCC BIAT-CREDIMMO1

LES INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS DE LA PERIODE

ALLANT DU 01-01-2014 AU 31-03-2014

A. L'Evolution mensuelle du Remboursement Anticipé

Mois de référence	Echéances		Total en dinars	Taux RAT
	Principal	Intérêts Nets		
janvier-14	0,000	0,000	0,000	0,00%
février-14	0,000	0,000	0,000	0,00%
mars-14	10 510,159	58,296	10 568,455	0,13%
TOTAL	10 510,159	58,296	10 568,455	

B. Le défaut de paiementMontant cumulé des impayés

Montant Cumulé des impayés		Total en Dinars	Taux des impayés
Principal	Intérêts		
9 706,580	2 272,052	11 978,632	0,15%

C. Le Montant des commissions supportés par le fonds au cours de la période du 01.01.2014 au 31.03.2014

Bénéficiaires	Taux de rémunération	CRD en début de période	Montant hors taxe en Dinars
Société de gestion	0,40%	8 407 990,462	8 501,413
Recouvreur	0,40%	8 407 990,462	8 501,413
Dépositaire	0,05%	8 407 990,462	1 062,677
TOTAL			18 065,502

D. Les sommes momentanément placées pour le compte du fonds au 31.03.2014

(le compte d'accueil)

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	intérêts courus à l'achat Bruts	intérêts courus de détention bruts	Valeur à ce jour
ETA 5,5% Octobre 2018	204	199 144,800	4 488,000	768,493	204 401,293
TOTAL					204 401,293

(le compte de réserve)

Désignation du Titre	Quantité	Montant net placé
BTZC OCT 2016	2151	1 500 107,400
TOTAL		1 500 107,400

- Suite -

E. Mise en œuvre des garanties

Année	Mois de échéance	Observations
2008	31/07/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	31/08/2008	Mise en jeu de garantie réelle
	30/09/2008	Récupération partielle
	30/11/2008	Mise en jeu de garantie réelle
2009	30/06/2009	Mise en jeu de garantie réelle
	31/08/2009	
	30/09/2009	Récupération partielle
2010	31/07/2010	Mise en jeu de garantie réelle
	31/10/2010	
2011	31/07/2011	Mise en jeu de garantie réelle
	31/07/2011	
	31/07/2011	Récupération partielle
	31/12/2011	Mise en jeu de garantie réelle Arrangement à l'amiable
2012	30/09/2012	Récupération partielle
	31/10/2012	Mise en jeu de garantie réelle
2013	31/01/2013	Récupération partielle
	28/02/2013	Mise en jeu de garantie réelle
	30/04/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	30/09/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	30/09/2013	Garantie en attente de mise en jeu

AVIS DES SOCIETES

FCC BIAT-CREDIMMO2

LES INDICATEURS DE GESTION TRIMESTRIELS DE LA PERIODE

ALLANT DU 01-01-2014 AU 31-03-2014

A. L'Evolution mensuelle du Remboursement Anticipé

Mois de référence	Échéances		Total en dinars	Taux RAT
	Principal	Intérêts Nets		
janvier-14	78 574,752	117,167	78 691,919	0,59%
février-14	0,000	0,000	0,000	0,00%
mars-14	58 366,477	315,868	58 682,345	0,46%
TOTAL	136 941,229	433,035	137 374,264	

B. Le défaut de paiement

Montant cumulé des impayés

Montant Cumulé des impayés		Total en Dinars	Taux des impayés
Principal	Intérêts		
17 250,211	5 982,896	23 233,107	0,18%

C. Le Montant des commissions supportés par le fonds au cours de la période du 01.01.2014 au 31.03.2014

Bénéficiaires	Taux de rémunération	CRD en début de période	Montant hors taxe en Dinars
Société de gestion	0,40%	13 571 416,264	13 722,210
Recouvreur	0,40%	13 571 416,264	13 722,210
Dépositaire	0,05%	13 571 416,264	1 715,276
TOTAL			29 159,696

D. Les sommes momentanément placées pour le compte du fonds au 31.03.2014

(le compte d'accueil)

Désignation du Titre	Quantité	Montant Pied de Coupon	intérêts courus à l'achat Bruts	intérêts courus de détention bruts	Valeur à ce jour
FTA 5,5% Octobre 2018	1	976,200	10,438	6,329	1 001,967
FTA 5,5% Octobre 2018	312	304 543,200	7 052,055	987,288	312 582,542
TOTAL					313 584,510

(le compte de réserve)

Désignation du Titre	Quantité	Montant net placé
BTZC OCT 2016	1022	750 699,880
TOTAL		750 699,880

- Suite -

E. Mise en œuvre des garanties

Année	Mois de échéance	Observations
2008	31/10/2008	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	31/12/2008	Arrangement à l'amiable
2009	31/03/2009	Arrangement à l'amiable
	31/08/2009	Récupération totale
	31/10/2009	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
2010	31/03/2010	Mise en jeu de garantie réelle
	30/09/2010	Mise en jeu de garantie réelle
	30/11/2010	Arrangement à l'amiable Récupération partielle
2011	30/04/2011	Récupération totale
	31/08/2011	Récupération totale
	30/11/2011	Garantie en attente de mise en jeu
2012	31/01/2012	Récupération totale
	30/04/2012	Récupération partielle
	31/05/2012	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	31/05/2012	Mise en jeu de garantie réelle
	30/06/2012	Récupération partielle
	30/09/2012	Mise en jeu de garantie réelle
	31/12/2012	Arrangement à l'amiable
2013	28/02/2013	Mise en jeu de garantie réelle Récupération partielle
	31/03/2013	Garantie en attente de mise en jeu
	30/04/2013	
	31/05/2013	
	30/06/2013	Récupération partielle
	30/06/2013	Mise en jeu de garantie réelle
	31/07/2013	Récupération partielle
	30/09/2013	Garantie en attente de mise en jeu
30/11/2013	Récupération totale	
2014	28/02/2014	Garantie en attente de mise en jeu
	31/03/2014	Garantie en attente de mise en jeu

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Projet de résolutions de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 05 juin 2014.

Première résolution :

Le Président a fait à l'assemblée lecture du rapport de la société présenté par le Conseil d'Administration ayant trait à la gestion de la société se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2013.

Après discussions et échanges de vues, les actionnaires ont approuvé le rapport tel qu'il leur a été présenté.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution :

Le commissaire aux comptes a fait lecture aux actionnaires du rapport général et a présenté les états financiers arrêtés au 31/12/2013. Les actionnaires ont approuvé les états financiers ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2013 tels qu'ils leur ont été présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Troisième résolution :

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, et en application des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, les actionnaires ont approuvé les conventions réglementées objet du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

- Suite -

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs de

- Monsieur Hassine DOGHRI
- Monsieur Néjib DOGHRI
- La Société S.E.P.C.M.
- L'Union Tunisienne de Participation
- Monsieur Abdesslem BEN AYED
- Monsieur Christian Huyghues Despointes
- Monsieur Abderrahmen FATMI

Arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de nommer :

-
-
-
-
-
-
-

En qualité d'administrateurs pour une durée expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à -----.

Cinquième résolution :

Les actionnaires ont décidé d'affecter les bénéfices réalisés au cours de l'exercice 2013 soit un montant de 6 059 950,210 Dinars, comme suit

✓ Bénéfice net exercice 2013	6.059.950,210
✓ Report à nouveau exercice 2012	1.083.947,246
BENEFICE DISTRIBUABLE	7.143.897,456
✓ Réserve pour fonds social	300.000,000
✓ Réserve spéciale de réinvestissement	2.523.787,848
✓ Dividende (0,8 dinars/actions ou CI)	2.000.000,000
✓ Report à nouveau	2.320.109,608

En conséquence un dividende de 0,800 dinar par action ou certificat d'investissement sera mis en paiement à partir du 20 juin 2014.

L'assemblée précise que les réserves spéciales de réinvestissement au 31/12/2013 sont de 6 727 144,646 dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

- Suite -

Sixième résolution :

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2012, approuve les états financiers consolidés tels qu'ils lui sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Septième résolution :

Les actionnaires donnent quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Huitième résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide d'allouer un montant net de cent mille (100 000) Dinars au titre de jetons de présence aux administrateurs de la société. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée générale ordinaire fixe la rémunération du Comité Permanent d'Audit à trente sept mille cinq cent (37 500) Dinars nets.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Neuvième résolution :

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités d'enregistrement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGO**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE –BIAT-**

Siège social : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 23 mai 2014.

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2013 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux Membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2013 après modification comptable, qui s'élève à 72.044.556,649 Dinars, majoré du report à nouveau de 833.810,065 Dinars, soit au total 72.878.366,714 Dinars comme suit :

• Réserves légales	-
• Réserves pour plus-values sur cession de titres de participations	-
• Réserves pour réinvestissements financiers	22.565.335,000 D
• Fonds social	7.204.455,665 D
• Dividendes	42.500.000,000 D
• Report à nouveau	608.576,049 D

En conséquence, la rémunération du capital est fixée à 2,500 Dinars par action, soit 25% du nominal des actions. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du juin 2014.

Cette résolution mise aux voix est

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives, les dotations affectées aux réserves pour plus-value sur cession de titres de participations dans le cadre de la répartition du bénéfice de l'exercice 2008 d'un montant de 3.211.486,650 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 200 millions de dinars sur une période de trois ans et délègue les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Cette résolution mise aux voix est

- Suite -

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie, conformément à l'article 20 des statuts, la nomination par le Conseil d'Administration de Monsieur Mohamed Afif CHELBI en tant que Membre du Conseil d'Administration, pour un mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration Messieurs :

- Ismaïl MABROUK
- Tahar SIOUD
- Karim MILAD
- Mohsen HACHICHA
- Hichem DRISS
- Jean MESSINESI
- Intesa Sanpaolo S.p.A
- Mohamed Afif CHELBI

pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de quatre cent cinquante mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée**Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
- SFBT -**

Siège social : 5, Boulevard de la Terre –Centre Urbain Nord- 1080 Tunis-

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 8 mai 2014, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **10 000 000 de dinars** par incorporation de réserves, **par l'émission de 10 000 000 d'actions nouvelles gratuites**, de nominal 1 dinar chacune, pour le porter ainsi **de 80 000 000 de dinars à 90 000 000 de dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation de **10 000 000 de dinars**, en prélevant ce montant du compte "réserves pour réinvestissements exonérés", sur la partie devenue disponible, et l'émission de **10 000 000 d'actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour huit (8) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au **1^{er} janvier 2013**. Le capital sera ainsi porté de 80 000 000 de dinars à **90 000 000 de dinars**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2013**.

Cotation en bourse :

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **20 mai 2014**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2013, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **20 mai 2014**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **20 mai 2014**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **20 mai 2014**.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société AeTECH

Siège social : 29, Rue des Entrepreneurs Charguia II, Zone Industrielle Ariana Aéroport

Le Conseil d'Administration de la société AeTECH s'est réuni le lundi 12 Mai 2014 et a passé en revue les performances de la société durant l'année 2013 et les perspectives de l'exercice 2014.

Le Conseil a noté l'amélioration du chiffre d'affaires de la société qui est passé de 8,551 MTND en 2012 à 9,156 MTND en 2013, enregistrant ainsi une augmentation de 7,081%.

Par branche, l'activité de distribution de téléphonie mobile et des produits informatiques a réalisé une bonne prestation avec une hausse de ses revenus de 26,06% à 6,753 MTND. Cette performance provient de l'extension du réseau de distribution d'AeTECH avec l'ouverture de nouveaux bureaux de représentation, notamment dans le Sud de la Tunisie, et le renforcement de la force de vente. De plus, le portefeuille produit a été enrichi par de nouveaux articles (accessoires, produits multimédia et informatiques, etc.). Cela a permis de compenser le recul enregistré au niveau du chiffre d'affaires de la branche Solution dont les revenus se sont inscrits en baisse de -26,83% à 2,336 MTND. Cette baisse est principalement due au retard enregistré au niveau du lancement des grands projets prévus par l'Etat.

Pour l'activité Ingénierie Software, le partenariat avec SAGE commence à donner ses fruits, et la société a enregistré un premier chiffre d'affaires de 66mTND en 2013.

Du côté des performances financières, le résultat de l'exploitation de l'exercice 2013 est négatif (-0,639 MTND), impacté par la constitution d'une provision de 0,538 MTND, couvrant une grande partie de la notification fiscale reçue par la société au cours de l'année 2013. La société s'est opposée à cette notification. Ainsi, hors cette provision exceptionnelle, les pertes au niveau du résultat d'exploitation sont limitées à -0,050 MTND. Le résultat net de 2013 s'est établi à -0,984 MTND.

Pour 2014, le Conseil d'Administration a noté les bonnes perspectives de la société grâce aux efforts fournis au cours de l'année 2013. AeTECH a continué sa démarche visant à offrir à ses clients une offre globale en nouant de nouveaux partenariats avec des sociétés de renommée internationale. L'offre Entreprise d'AeTECH est aujourd'hui plus complète au niveau de la partie Data, Mobile et Voix IP. Dans ce cadre, un partenariat avec HYTERA Mobilfunk.Gmbh (Rohde et Schwarz PMR.Gmbh) a été signé, permettant à AeTECH d'offrir des solutions radio aussi bien pour le secteur privé que public.

Par ailleurs, AeTECH finalise l'exécution, dans les prochaines semaines, d'une solution pour un grand groupe bancaire de la place, permettant de réaliser un revenu de près de 1,000 MTND qui seront intégrés dans les chiffres du deuxième trimestre 2014. De plus, AeTECH compte s'attaquer aux marchés africains avec l'ouverture imminente d'un bureau de représentation à Abidjan. La société a été également référencée par la société algérienne SONATRACH (la plus grande entreprise pétrolière africaine), et peut dorénavant participer à tous ses appels d'offres. AeTECH estime qu'elle réalisera un très bon exercice 2014 qui dépasse ses estimations présentées dans son business plan.

A propos d'AeTECH

AeTECH est un intégrateur de solutions en technologies d'information et de communication. Son activité principale regroupe les solutions de communication voix et données, la visioconférence la vidéosurveillance, Datacenter et Cloud. Elle est cotée sur la Bourse de Tunis depuis 2013.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD -AMI ASSURANCES -

Siège Social : 15, Rue de Mauritanie, 1002 Tunis

Décision à l'origine de l'émission

Autorisation de la transformation juridique

L'AGE du 29/06/2013, a approuvé la restructuration de l'AMI Assurances et le principe de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme et ce, suite aux discussions et négociations réalisées au sein des structures de direction de l'AMI Assurances, en concertation et coordination avec le Comité Général des Assurances (conformément aux termes du rapport du Conseil d'Administration de l'AMI Assurances soumis pour approbation à l'AGE du 28/12/2013).

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013*, a décidé dans sa 2ème résolution, la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme, régie par le Code des Sociétés Commerciales, ses statuts et le Code des Assurances, et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs d'achever la procédure légale exigée pour la transformation de l'AMI Assurances particulièrement la publication des nouveaux statuts, l'organisation des souscriptions au capital social, la convocation de l'AGE de la société transformée ainsi que l'obtention des autorisations si nécessaire.

Le Comité Général des Assurances, après avoir exposé le cas de la transformation de la forme juridique de l'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme à son collège réuni le 28/04/2014, a décidé qu'il ne voyait aucune objection à ladite transformation.

Autorisation de conversion du fonds commun en capital social

Le Conseil d'Administration, réuni le 10/12/2013, a proposé de convertir le montant du fonds commun arrêté fin décembre 2012 et tel qu'il sera actualisé à la date du 28/12/2013, pour la constitution du nouveau capital social, à répartir entre les adhérents figurant dans une liste nominative qui sera arrêtée à la date du 28/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 4ème résolution, la conversion du fonds commun en capital social, à répartir entre tous les adhérents figurant dans la liste initialement arrêtée au 28/12/2013, et telle qu'elle sera mise à jour ultérieurement.

Autorisation de rallonger la période d'adhésion

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 8ème résolution, de fixer au 31 janvier 2014 la date limite, pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013, afin de régulariser leur situation en payant le droit d'adhésion, ce qui leur procure légalement la qualité d'adhérent.

- Suite -

Fixation du nouveau capital social de l'AMI Assurances SA

Le Conseil d'Administration d'AMI Assurances, réuni le 10/12/2013, a décidé d'atteindre un capital minimum de 10 millions DT, tel qu'est exigé par la législation en vigueur régissant le secteur des assurances, réparti sur des actions de valeur nominale égale à 1 DT.

Après l'opération de conversion du fonds commun, le reliquat du montant du capital social nécessaire pour atteindre au moins le capital minimum, sera constitué au moyen d'une souscription au capital, réservée aux assurés, (adhérents et non adhérents) de la société et d'une opération d'incorporation de réserves.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 5ème résolution, que l'ensemble des assurés à la date du 28/12/2013 participeront à ladite souscription.

La souscription au capital social pour atteindre au moins le capital minimum légal, sera ouverte :

- Aux assurés à la date du 28/12/2013, adhérents et non adhérents,
- Au personnel de l'AMI Assurances,
- A l'UGTT
- Aux agents Généraux.

L'AGE du 28/12/2013 a approuvé les pourcentages réservés aux différentes catégories tels que prévus par le Conseil d'Administration du 10/12/2013 et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer définitivement ces pourcentages.

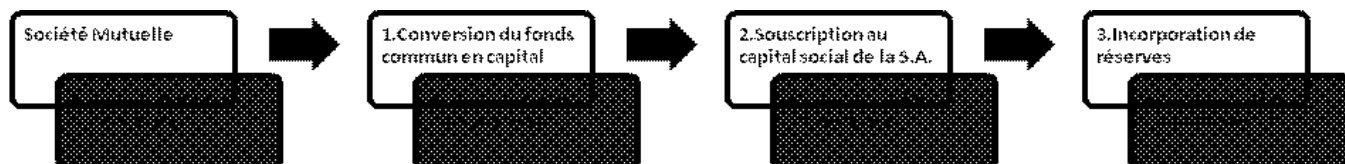
Fixation du nombre définitif des adhérents

Le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 27/12/2013, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette date, contenant 68 688 adhérents.

Suite au rallongement de la période d'adhésion au 31/01/2014, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à cette date, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette même date, ayant procédé à la régularisation de leur situation. Cette liste contient désormais 20 832 nouveaux adhérents.

Après des opérations de vérification réalisées par AMI Assurances, les adhérents et les agents généraux, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 10/04/2014, a validé la liste définitive des adhérents arrêtée à la date du 31/01/2014, contenant 86 757 adhérents.

Ainsi, la constitution du capital social d'AMI Assurances suite à l'opération de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme se fera en trois étapes:



La conversion du fonds commun en capital de 1 735 140 DT composé de 1 735 140 actions, de nominal de 1 DT :

La valeur finale du fonds commun, constituée de la somme des adhésions acquittées jusqu'au 31/01/2014, suivant la décision de l'AGE du 28/12/2013, est de 1 735 140 DT. Ce montant sera converti en actions de nominal de 1 DT, à répartir entre tous les adhérents d'AMI Assurances, adhérents qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013 et ayant payé le droit d'adhésion de 20 DT.

Au 31 janvier 2014, ce montant a atteint les 1 735 140 DT du fait que l'AGE ait décidé de rallonger la période d'adhésion à cette date, et ce uniquement pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 décembre 2013, mais qui n'ont pas payé le droit d'adhésion. Ces derniers ont été appelés à se présenter pour régulariser leur situation et pouvoir bénéficier de la conversion du fonds commun en capital social, avant la date limite.

- Suite -

STRUCTURE DU FONDS COMMUN		AGE Du 28/12/2013	CONSTITUTION DU CAPITAL SOCIAL	
Nombre d'adhérents	86 757		DECISION DE TRANSFORMATION DE MUTUELLE EN	Création d'actions
Montant de l'adhésion unitaire	20 DT	Valeur par action (nominal)		1 DT
Montant total du fonds commun	1 735 140 DT	SOCIETE ANONYME	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
			Nombre d'actionnaires	86 757
			Prime d'émission	29 830 000 DT
			Nombre d'actions octroyées / actionnaire	20 actions

La souscription au capital en numéraire :

La souscription en numéraire au capital pour un montant de 1 570 000 DT se fera par l'émission de 1 570 000 actions émises à 20 DT chacune, de nominal de 1 DT et une prime d'émission de 19 DT.

Cette souscription est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous ces souscripteurs devront être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Par ailleurs, le prix par action à appliquer pour la souscription au capital d'AMI Assurances a été fixé à 20 DT par action. Cette valeur a été arrêtée après l'application d'une décote de 19,79% sur la valeur par action issue du processus d'évaluation réalisé par la Banque d'Affaires de Tunisie, soit 24,934 DT.

VALORISATION		STRUCTURE DU CAPITAL		STRUCTURE DES FONDS PROPRES	
Valorisation Post-Money	74 663 854 DT	Produit de la souscription	31 400 000 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT
Produit de la souscription	31 400 000 DT	Prix par action (après décote)	20 DT	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
Valorisation Pre-Money	43 263 854 DT			Capital social (souscription)	1 570 000 DT
Nombre d'actions	1 735 140	Nombre d'actions émises	1 570 000		
Valeur par action	24,934 DT	Nombre initial d'actions	1 735 140	Prime d'émission	29 830 000 DT
Décote	20 %	Nombre total d'actions	3 305 140		
Prix par action (après décote)	20 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT		

- Suite -

L'incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions

A l'issue de ces deux étapes, et afin de se conformer aux exigences légales de capital social minimum pour les sociétés d'assurances et sous réserve de la réalisation des étapes antérieures, une augmentation de capital par incorporation de réserves sera décidée par une AGE, à convoquer ultérieurement, portant sur un montant à prélever sur les réserves de la société issu de l'opération de souscription et ce par incorporation d'une partie de la prime d'émission, et la création d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des actions anciennes créées suite aux opérations de conversion du fonds commun et de souscription au capital.

**INCORPORATION DE RESERVES ENVISAGEE:
ATTRIBUTION DE 3 NOUVELLES ACTIONS GRATUITES POUR UNE ACTION ANCIENNE**

Capital social après attribution	13 220 560 DT
Capital social après souscription	3 305 140 DT
Capital social issu de l'émission de nouvelles actions gratuites	9 915 420 DT
Prime d'émission	19 914 580 DT

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire

Le capital social sera souscrit à hauteur de 1 570 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 1 570 000 actions, tel que décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2013.

Prix d'émission des actions à souscrire :

L'émission va être opérée à un prix d'émission égal à **20 DT par action**, représentant un **(1) dinar** de valeur nominale et **19 dinars** de prime d'émission. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Personnes concernées par l'opération :

La souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances. Tous les souscripteurs doivent être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Période de souscription :

La souscription aux 1 570 000 actions nouvelles à émettre en numéraire se fera du **16/05/2014 au 06/06/2014 inclus**.

Modalités de souscription :

Les souscripteurs au capital d'AMI Assurances devront en faire la demande auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, en remplissant la demande de souscription.

Maxula Bourse recevra les demandes de souscription des souscripteurs des catégories A, B, C et D pour qui elle ouvrira des comptes titres et espèces et y inscrira les souscriptions respectives, sauf pour les souscripteurs qui disposent déjà d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse.

Toute demande de souscription signée vaudra acceptation d'ouverture d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse, et fera office de spécimen de signature.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues au siège de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac. Les versements à l'appui des souscriptions seront effectués, sans frais***, soit directement auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, soit par virement au compte bancaire de Maxula Bourse ouvert auprès de l'AMEN BANK.

AMEN BANK (Kheireddine Pacha) : **07 401 00491 01 11004 2 31**

En souscrivant, il devra être versé le montant de 20 DT par action souscrite. Toute souscription ne sera reçue qu'après la justification du versement du montant total correspondant (mention du

- Suite -

Pour les versements effectués directement auprès de Maxula Bourse, un reçu de versement mentionnant également la police d'assurances donnant droit à la souscription sera remis aux souscripteurs.

A la clôture de l'opération, le montant global des fonds versés à l'appui des demandes de souscription, correspondant au montant de souscription au capital, soit 31 400 000 DT (soit un nominal de 1 570 000 DT et une prime d'émission de 29 830 000 DT), sera versé dans le compte indisponible d'AMI Assurances, réservé à cette opération :

RIB : 0700 1000 134 000 096 529

TITULAIRE DU COMPTE : ASSURANCES AMI

DOMICILIATION : AMEN BANK, Agence place pasteur 150 avenue de la liberté Tunis.

N° IBAN : TN 59 0700 1000 134 000 096 529 TND

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions, seront restituées, sans intérêts, par Maxula Bourse, par virement ou par chèque, sur demande du souscripteur.

Modalités et délais de livraison des titres :

Une fois la liste des souscriptions arrêtée, Maxula Bourse procédera à sa vérification en se référant à la liste des assurés éligibles à la souscription, la liste du personnel, la liste des agents généraux, communiquées par AMI Assurances. Tout souscripteur non assuré à la date du 28 décembre 2013, et donc non listé sur la base de sa police d'assurance, sa carte d'identité nationale, ou son nom et prénom, sera rejeté.

Les souscriptions au capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par Maxula Bourse et ce dès la réalisation définitive de l'opération.

Mode de placement :

L'opération de souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à des souscripteurs assurés à la date du 28/12/2013, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013, et porte sur 1 570 000 actions. Ces souscripteurs sont répartis sur les quatre (4) catégories suivantes :

CATEGORIES	REPARTITION EN %	NOMBRE DE TITRES OFFERTS
Catégorie A : U.G.T.T	20%	314 000
Catégorie B : Personnel AMI Assurances	10%	157 000
Catégorie C : Agents Généraux	10%	157 000
Catégorie D : Assurés (Adhérents et non adhérents)	60%	942 000
Total	100%	1 570 000

- **Catégorie A** : 20% des titres offerts, soit 314 000 actions réservées à l'Union Générale Tunisienne du Travail, U.G.T.T.

- **Catégorie B** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées au personnel d'AMI Assurances et répartis selon les modalités fixées par la Direction Générale d'AMI Assurances.

- **Catégorie C** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées aux agents généraux d'AMI Assurances.

- **Catégorie D** : 60% des titres offerts, soit 942 000 actions réservées aux assurés adhérents et non adhérents d'AMI Assurances.

- Pour les catégories B et C, une partie des titres respectivement offerte à chaque catégorie, sera allouée de manière préfixée garantissant l'allocation d'un nombre minimum de titres à chaque souscripteur des catégories B et C. Dans ce cadre, la Direction Générale d'AMI Assurances a décidé d'allouer à chaque souscripteur 100 titres, auxquels il souscrira de manière garantie, si sa demande de souscription correspond à un nombre de titres égal ou supérieur à 100 titres. Si la demande correspond à un nombre inférieur à 100 titres, cette demande sera intégralement satisfaite.

- Suite -

Pour le reliquat des titres offerts aux catégories B et C, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte (Reliquat) / Quantité demandée (Non Satisfaite)

• Pour la catégorie D, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte / Quantité demandée

• Pour toutes les catégories, l'allocation d'actions se fera par nombre entier. Le reliquat sera réparti sur les souscripteurs, de manière unitaire par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des catégories A, B et C, le reliquat sera affecté à la catégorie D.

Dans ce cas, les demandes de souscription de la catégorie D seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte et reliquat / Quantité demandée

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie D, le reliquat sera affecté par ordre de priorité aux catégories A, B et C.

La répartition de ce reliquat de titres offerts sur les souscripteurs de chaque catégorie se fera par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription correspondant à une seule catégorie.

En cas de demandes de souscription multiples correspondant à plusieurs catégories, seule une demande par souscripteur sera retenue, selon l'ordre suivant des catégories : A, B, C, D.

Dépouillement et déclaration des résultats :

Maxula Bourse procèdera au dépouillement des demandes de souscription, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'opération de souscription au capital d'AMI Assurances fera l'objet d'un avis qui sera publié par Maxula Bourse sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

Jouissance des actions émises

Les actions souscrites, soient 1 570 000 actions porteront jouissance en dividendes à compter du 01 janvier 2014.

But de l'émission

Les principaux objectifs assignés à cette opération sont :

- Favoriser le renforcement des fonds propres d'AMI Assurances et par conséquent, constituer une marge de solvabilité conforme aux exigences réglementaires ;
- Se conformer aux exigences de capital social réglementaire pour les sociétés d'assurances ;
- Consolider sa position sur le marché local ;
- Accéder à de nouveaux marchés et s'attaquer ainsi à couvrir des risques élevés. Ceci lui permettra de diversifier son portefeuille produits et d'améliorer en conséquent, sa compétitivité ;

CHAPITRE 1. Améliorer sa notoriété ; etc.

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

La détention individuelle ou collective de dix (10) actions ouvre le droit à la participation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Droit commun. Les dividendes sont soumis à l'impôt selon les dispositions légales en vigueur.

Marché des titres

Les actions d'AMI Assurances sont négociables sur le marché hors-cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Négociation en bourse des actions émises

Les actions issues de la souscription au capital seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'opération et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier (CMF) et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Conformément à l'article 320 du CSC, les actions sont négociables à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce. Elles seront dès lors, négociées sur le marché hors cote.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Prise en charge de la STICODEVAM

Les actions souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°**14-0862** en date du **30 avril 2014**, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMI ASSURANCES, de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à la Rue du Lac Lemman, Centre Nawrez, 1053 Les Berges du Lac, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

*Un extrait du Procès Verbal de l'AGE du 28/12/2013 approuvant le rapport du Conseil d'Administration relatif à la transformation de l'AMI Assurances en une société anonyme ainsi que la structure de son capital, l'affectation de son fonds commun et la réservation de la souscription à la couverture du capital social, la détermination de la valeur de l'action et des avantages attribués aux adhérents au capital social, a été publié au JORT n°15 du 04/02/2014.

** Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

***La souscription, l'ouverture et la clôture d'un compte titre et espèces inhérent à cette opération se feront sans frais.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</p>
--

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «AIL 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 15 MAI 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,786%		
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,744%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,223%		1 005,708
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,284%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,348%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,412%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,492%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,556%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,603%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,683%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,713%	1 016,792
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,747%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,811%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,874%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,026%	999,367
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,157%	1 001,859
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,343%	882,059
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,397%	996,205
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,581%	1 032,851
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,331
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,037
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	768,788
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,422
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	970,075
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,433
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,428
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	950,385

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92		148,068	149,865	149,878	
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		13,039	13,211	13,212	
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,343	1,360	1,361	
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		36,333	36,735	36,738	
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93		49,325	49,928	49,932	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08		149,679	153,171	152,984	
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08		533,979	551,174	551,157	
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		113,085	111,351	111,202	
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08		120,930	122,623	122,662	
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08		116,190	117,831	117,928	
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09		110,871	111,748	111,795	
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09		84,103	86,604	86,588	
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		129,917	128,046	127,824	
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		93,426	93,451	93,043	
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11		106,398	107,062	107,017	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07		1 341,133	1 365,041	1 366,365	
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04		2 213,247	2 251,780	2 252,458	
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10		100,089	102,048	102,659	
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		100,769	101,936	101,975	
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08		122,556	125,440	125,396	
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08		1 189,670	1 200,036	1 200,870	
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		122,412	121,030	121,017	
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09		14,752	15,402	15,458	
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09		5 879,069	5 903,652	5 898,501	
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12		5 060,226	5 214,082	5 210,072	
26	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13		5 000,000	5 119,067	5 099,517	
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2,117	2,161	2,163	
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		1,862	1,892	1,894	
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,054	1,060	1,063	
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
30	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	105,743	105,755
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,717	101,726
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,454	103,464
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	104,210	104,222
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,104	101,116
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	108,204	108,213
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	105,785	105,797
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	100,672	100,681
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,213	101,221
39	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	106,612	106,622
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	103,492	103,502
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	105,740	105,752
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	105,263	105,273
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	108,207	108,219
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,094	103,104
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	104,381	104,389
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,245	100,255
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	106,033	106,044
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	104,141	104,153
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,926	104,936
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,842	105,852
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	104,064	104,075
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,095	101,106
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	106,009	106,018
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	103,576	103,586

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,292	10,293
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	104,192	104,201
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	104,960	104,971
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	102,671	102,748
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	66,475	66,469
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	142,130	142,329
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 420,113	1 422,159
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	107,640	107,550
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	106,165	106,014
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	81,338	81,261
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,829	16,838
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	255,619	254,944
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	32,945	32,863
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 314,142	2 312,008
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	76,822	74,792
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,042	56,029
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	100,042	99,886
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	109,899	109,564
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	96,805	96,467
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,273	11,277
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,112	12,116
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,403	15,395
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,243	14,239
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	11,452	12,149	12,141
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,375	10,713	10,696
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,397	10,546	10,539
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,675	10,777	10,776
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	122,162	121,920
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	123,562	123,300
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,844	10,801
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	102,505	102,304
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	19,938	19,915
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	75,223	75,001
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	77,820	77,566
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	98,499	98,621
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	89,085	89,184
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	95,840	95,891
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	100,834	100,842
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,654	9,616
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,728	8,635
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	94,322	94,929
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	94,745	95,557
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	127,003	127,309
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,573	10,551
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	118,564	120,008
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	119,209	119,884
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	101,316	101,266
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	98,250	98,128
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	180,727	181,414
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	164,326	165,151
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	145,733	145,933
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 432,584	9 494,862
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,852	18,853
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	129,551	129,862
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 478,602	1 473,068
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	102,237	102,569
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	86,197	86,635
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	113,628	114,500
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 562,457	8 539,978
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	8,907	8,922
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	8,686	8,616

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de la cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE « MIP »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société Maghreb International Publicité « MIP ».

Dans le cadre du prospectus, la société « MIP » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Régulariser la nomination du Directeur Général Adjoint de la société, conformément à l'article 212 du code des sociétés commerciales ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Réserver un (01) nouveau siège au Conseil d'Administration au profit des détenteurs des actions émises dans le cadre de cette opération. Ce nouvel administrateur sera désigné par les détenteurs d'actions MIP acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Créer un comité permanent d'audit, conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les politiques opérationnelles et financières de ses filiales, vu l'importance de celles-ci dans le groupe ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires actuels de la société « MIP » se sont engagés après l'introduction de la société en Bourse à obtenir, lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « MIP », Monsieur Mehdi CHERIHA et Monsieur Mohamed Hédi CHERIHA, détenant actuellement 99,97% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « MIP » AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 25/02/2014, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « MIP » au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 4.398.937 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 3.250.000 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des 34,8% du capital auprès d'au moins 100 actionnaires ou cinq institutionnels au plus tard le jour de l'introduction.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions MIP se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de 4,7 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 06/11/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de MIP, tenue le 08/11/2013, a décidé d'introduire la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, à travers une augmentation de capital par Appel Public à l'Épargne.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société MIP au marché alternatif et pour fixer les modalités de cette introduction.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 3.250.000 dinars à 4.398.937 dinars et ce, par la création et l'émission de 1.148.937 actions nouvelles à souscrire en numéraire d'une valeur nominale de 1 dinar. Le prix d'émission a été fixé à 4,7 dinars, soit 1 dinar de nominal et 3,7 dinars de prime d'émission à libérer intégralement à la souscription.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014 a décidé de réserver l'intégralité de l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans ladite augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société MIP au marché alternatif de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché de 1.531.916 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune, représentant 34,82% du capital de la société, après augmentation, au prix de 4,7 dinars et ce, dans le cadre d'une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions portant sur :

- 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital de la société représentant 26,12% du capital après réalisation de cette augmentation ; et
- 382.979 actions anciennes à céder par des anciens actionnaires^(*), représentant 8,71% du capital après réalisation de ladite augmentation.

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions. Chaque quotité est composée de trois (3) actions nouvelles à souscrire en numéraire et d'une (1) action ancienne à acheter. Ainsi, l'offre porte sur l'acquisition par le public de 382.979 quotités.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : MIP « Maghreb International Publicité ».

Siège social : Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 –2035–, Z.I Charguia I - Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable :

L'affichage publicitaire est régi par le décret n°2010-261 du 15 février 2010 tel que modifié par le décret n°2010-772 du 20 avril 2010 et le décret n°2012-408 du 17 mai 2012.

Date de constitution : 11/03/2004

Capital social : 3.250.000 dinars divisé en 3.250.000 actions de nominal un (01) dinar entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet :

La publicité commerciale, services et fabrication des moyens de communication publicitaire, affiches etc... en utilisant toute matière nécessaire en Tunisie et à l'Etranger; Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

(*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme sera ouverte au public du **20/05/2014 au 05/06/2014 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions anciennes et nouvelles porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société MIP, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé à 4,7 dinars.

Le règlement des demandes d'acquisition par les donneurs d'ordres désirant acquérir des quotités d'actions de la société MIP, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande d'acquisition, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des quotités d'actions de la société MIP exprimées dans le cadre de la présente Offre.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 20 005 0522399922163 71 ouvert auprès de la Banque Tuniso-Koweïtienne, Agence Centre Urbain Nord, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une Offre à Prix Ferme de 1.531.916 actions dont 382.979 actions anciennes à céder par des actionnaires actuels^(*) et 1.148.937 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation du capital social réservée au public, ce qui correspond à un pourcentage de diffusion auprès de public de 34,82% après réalisation de l'augmentation, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/01/2014.

Le placement s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune d'une (1) action ancienne et trois (3) actions nouvelles, portant sur un total de 382.979 quotités offertes, correspondant à 382.979 actions anciennes et 1.148.937 actions nouvelles.

Les quotités offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégorie A : 268.085 quotités offertes représentant 70% de l'OPF, soit 804.255 actions nouvelles et 268.085 actions anciennes, réservées aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54.986 quotités, soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital.

Les OPCVM acquéreurs de quotités dans cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

(*) M. Mehdi CHERIHA (191.489 actions) et M. Mohamed Hédi CHERIHA (191.490 actions)

Catégorie B : 114.894 quotités offertes représentant 30% de l'OPF, soit 344.682 actions nouvelles et 114.894 actions anciennes, réservées aux personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5.498 quotités, soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de quotités demandée et l'identité complète du demandeur :

L'identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR,
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 53 quotités correspondant à 159 actions nouvelles et à 53 actions anciennes, ni supérieur à 5.498 quotités correspondant à 16.494 actions nouvelles et à 5.498 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni inférieur à 265 quotités correspondant à 795 actions nouvelles et 265 actions anciennes, ni supérieur à 54.986 quotités correspondant à 164.958 actions nouvelles et à 54.986 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% du capital social après augmentation du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour les OPCVM ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de demande d'acquisition. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisitions reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande d'acquisition qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des demandes d'acquisition émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes d'acquisition

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (2) catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'OPF	Montant total en dinars
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles			
Catégorie A : Institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 265 quotités et au maximum 54 986 quotités.	268 085	268 085	804 255	24,38%	70%	5 039 998
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales, Tunisiennes et/ou étrangères autres que les institutionnels sollicitant au minimum 53 quotités et au maximum 5 498 quotités.	114 894	114 894	344 682	10,45%	30%	2 160 007
Total	382 979	382 979	1 148 937	34,82%	100%	7 200 005

Le mode de satisfaction des demandes d'acquisition se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

Pour la catégorie B : Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MCP, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procèdera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de quotités attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la BVMT communiquera à chaque intermédiaire, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (03) jours ouvrables après la date de résultat de l'offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 12/03/2014 aux actions anciennes de la société MIP le code ISIN TN0007660012.

La société MIP s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et de livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MCP, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres, sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

L'article 1^{er} de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que *"Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par les premier et quatrième alinéas du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à*

la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014”.

Par conséquent, et vu que l'introduction de la société MIP porte sur 34,82% de son capital social après augmentation du capital, elle pourrait bénéficier de cet avantage fiscal.

11- Listing sponsor

La société MAC SA, intermédiaire en Bourse, a été désignée par la société « MIP » pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins les deux exercices suivant son introduction.

Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation de MIP sur le marché principal de la cote de la Bourse. En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société MIP doit, sans délai, désigner un nouveau Listing Sponsor. Le Conseil du Marché Financier doit être informé de toute désignation.

12- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction est établi entre MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse et les deux actionnaires de référence M. Mehdi CHERIHA et M. Mohamed Hédi CHERIHA portant sur 6,94% du produit de l'Offre à Prix Ferme, soit un montant de 250.000 dinars et 53.192 titres.

13- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société MIP se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MENA CAPITAL PARTNERS « MCP », intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0860 du 29 avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société «MIP», de MCP-intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GLOBAL ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ Tawasol Group Holding « TGH »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme, de placement global et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société **Tawasol Group Holding « TGH »**.

Dans le cadre du prospectus, la société « **TGH** » a pris les engagements suivants :

- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions **Tawasol Group Holding** acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Conformer ses états financiers aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Mettre à jour son manuel des procédures, d'organisation, de gestion et de divulgation des informations financières, et ce au plus tard avant la fin du premier trimestre 2014 ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Respecter les dispositions de l'Article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses

actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, l'actionnaire actuel Mr. Mohamed CHABCHOUB de la Société **Tawasol Group Holding**, s'est engagé à consacrer **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de **Tawasol Group Holding**. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse MAC SA, et ce, conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du **14 novembre 1994** portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, Les actionnaires de référence de TGH : Mohamed CHABCHOUB, Mohamed Amin CHABCHOUB, Ahmed CHABCHOUB détenant actuellement **61,77%** du capital de **Tawasol Group Holding** se sont engagés:

- ✓ à ne pas céder plus de **5%** de sa participation au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux **(2)** ans à compter de la date d'introduction en Bourse ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TGH » AU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du **28 novembre 2013**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société **Tawasol Group Holding** au marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des **108.000.000** actions de nominal un **(1)** dinar chacune, composées de **90.004.156** actions anciennes et des **17.995.844** actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation d'un prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public des **16,66%** du capital auprès d'au moins **100** actionnaires, au plus tard le jour de l'introduction ;

Par ailleurs, le Conseil de la Bourse a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

En outre, considérant que l'entrée effective en activité de la société **TGH** date de moins de deux années, le conseil a décidé de déroger à cette condition.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions **Tawasol Group Holding** se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse, au cours de **1.100** dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration du **13 Avril 2013**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de « **Tawasol Group Holding** », tenue le **02 Mai 2013**, a approuvé le principe d'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de bourse et a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président du Conseil, Monsieur Mohamed CHABCHOUB, pour accomplir toutes les démarches nécessaires d'études et d'évaluation pour procéder à l'aboutissement de cette opération d'introduction de la société à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **02 Mai 2013** a décidé dans sa 3ème résolution d'augmenter le capital social de la société « **Tawasol Group Holding** » d'un montant de **17 995 844** dinars pour le porter de dinars **90 004 156** dinars à **108 000 000** dinars et ce, par l'émission de **17 995 844** actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis .

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à **1,100** dinar l'action représentant un nominal de **1 DT** et une prime d'émission de **0,100 DT**.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1er Janvier 2013**.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « **Tawasol Group Holding** », réunie le **02 Mai 2013**, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée au public. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Tawasol Group Holding » au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de **17 995 844** actions nouvelles d'une valeur nominale de **1** dinar chacune représentant **16,66%** du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen :

- **Une Offre à Prix Ferme** de **14 359 480** actions au public représentant **79,79%** de l'offre et **13,30%** du capital social de la société après augmentation, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- **Un Placement Global** de **3 636 364** actions représentant **20,21%** de l'offre et **3,37%** du capital social de la société après augmentation du capital centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;

- Après information préalable du CMF ;
- En respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus, fixées préalablement au vendeur et ce pour la période restante.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Tawasol Group Holding

Siège social : 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie.

Forme juridique : Société Anonyme.

Objet social : La société a pour objet :

- toutes prises d'intérêts et participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ;
- la participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles tunisiennes ou/et étrangères, d'apports, de commandite, de souscription, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Le tout, tant pour elle-même, que pour le compte de tiers en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance de fonds, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou locations de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tous autres modes

Date de constitution : 29/10/2012

Capital social : Le capital social s'élève à **90 004 156** dinars, divisé en **90 004 156** actions ordinaires de valeur nominale **1 DT**, entièrement libérés.

2- Période de souscription et validité de l'offre :

- **L'Offre à Prix Ferme : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée avec préavis à partir du 06/05/2014.**

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/04/2014 au 16/05/2014** inclus.

La clôture anticipée peut être envisagée dès la fin du quatrième jour de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs. La clôture anticipée interviendrait après concertation entre les intermédiaires en Bourse introducteurs et la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dans ce cas, un avis relatif à la clôture anticipée sera publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant que la date de clôture effective interviendrait 48 heures, à partir de la date de publication de l'avis. La société TGH publiera un avis à cet effet, dans un quotidien de la place et ce, dans les deux jours suivants.

- **Le Placement Global : du 28/04/2014 au 16/05/2014 inclus avec possibilité de clôture anticipée sans préavis**

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **28/04/2014**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **16/05/2014**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1er Janvier 2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de souscription à l'action **TGH**, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **1,100** Dinar aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « **Tawasol Group Holding** » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois **(3)** jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société **Tawasol Group Holding** dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société **Tawasol Group Holding** exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme (cf. liste des intermédiaires en bourse en annexe).

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Tawasol Group Holding » exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° **08 003 000 513 200 952 131** ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence siège, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

- **Offre à Prix Ferme**

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, **14 359 480** actions « Tawasol Group Holding » à émettre en numéraire (soit **13,30%** du capital social après augmentation, **79,79%** de l'offre globale) seront offertes et réparties en deux **(2)** catégories :

Catégorie A :

5 272 791 actions offertes représentant **29,30%** de l'offre au public et **36,72%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **100** actions et au maximum **1 800** actions.

Catégorie B :

9 086 689 actions offertes représentant **50,49%** de l'offre au public et **63,28%** de l'OPF, réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **1 801** actions et au maximum **540 000** actions pour les non institutionnels et **5 400 000** actions pour les institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories A ou B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de **10%** de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Global et inversement.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cent (**100**) actions ni supérieur à **0,5%** du capital social après augmentation, soit 540 000 actions pour les non institutionnels et **5%** du capital social soit **5 400 000** actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (**3**) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes de souscription multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres de souscription émanant de leurs clients. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Catégories	Montant	Nombre d'actions	Répartition en % de l'OPF	Répartition en % du capital social après augmentation
<u>Catégorie A</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1 800 actions.	5 800 070	5 272 791	36,72%	4,88%
<u>Catégorie B</u> Personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 1 801 actions et au maximum 540 000 actions pour les non institutionnels et 5 400 000 actions pour les institutionnels.	9 995 358	9 086 689	63,28%	8,41%
Total	15 795 428	14 359 480	100%	13,30%

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie B : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération et la part de chaque non institutionnel ne dépasse 0,5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B.

- **Placement Global**

Dans le cadre du placement Global, **3 636 364** actions représentant **20,21%** du total des actions offertes et **3,37%** du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250.000 DT**.

Les demandes de souscription seront centralisées auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC dirigé par l'intermédiaire en Bourse MAC SA, désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ;
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur, et ce pour la période restante.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce).

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- **540 000** actions pour les non institutionnels (soit au plus **0,5%** du capital après augmentation du capital) ;
- **3 636 364** actions pour les institutionnels.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A, puis B de l'OPF.

Transmission des demandes et centralisation :

▪ **Offre à prix ferme**

Les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

▪ **Placement Global**

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Ouverture des plis et dépouillement

▪ **Offre à prix ferme**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de

dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA et AFC intermédiaires en Bourse introducteurs, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états. La Bourse affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

▪ **Placement Global**

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement.

La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du **04/03/2014** aux actions anciennes de la société **Tawasol Group Holding** le code ISIN : **TN0007650013**. La société **Tawasol Group Holding** s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Aussi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « *Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.* »

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre sus mentionné, que : « *provenant d'apport, d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des*

valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération. »

Par conséquent, la société « **Tawasol Group Holding** » pourrait bénéficier de l'exonération de la plus value sur les apports.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière (industrie travaux publics) bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, s'est établi entre l'intermédiaire en Bourse MAC SA et l'actionnaire actuel de la société TGH à savoir Mr. Mohamed CHABCHOUB, portant sur **12,66%** du produit de l'Offre à Prix Ferme soit un montant de **1 000 000** dinars et **1 000 000** actions.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société **Tawasol Group Holding** se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0857 du 11 Avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société TGH sise 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie, de MAC sa, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à Green Center Bloc C 2^{ème} ETG, Rue de Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053, Tunis et AFC intermédiaire en bourse Co-introducteur sis à 4 rue 7036 Menzah IV et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2014 et les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de la société TGH seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 05 juin 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI & Chéief BEN ZINA.

ACTIF SITUATION ARRETEE AU 31/12/2013		2013		2012	
		BRUT	Amortissements et Provisions	NET	NET
AC1	Actifs incorporels				
	AC12 Concessions, brevets, licences, marques	600 929,974	354 817,235	246 112,739	274 759,790
	AC13 Fonds commercial	63 210,000		63 210,000	63 210,000
		664 139,974	354 817,235	309 322,739	337 969,790
AC2	Actifs corporels d'exploitation				
	AC21 Installations techniques et machines	4 376 150,932	2 918 763,872	1 457 387,060	1 346 367,907
	AC22 Autres installations, outillage et mobilier	1 263 489,173	406 614,291	856 874,882	921 291,862
		5 639 640,105	3 325 378,163	2 314 261,942	2 267 659,769
AC3	Placements				
	AC31 Terrains et constructions				
	AC311 Terrains et constructions d'exploitation	19 369 436,994	1 277 004,621	18 092 432,373	18 547 085,548
	AC312 Terrains et constructions hors exploitation	10 900 117,590	2 150 383,478	8 749 734,112	8 395 486,028
	AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
	AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	62 976 480,059		62 976 480,059	56 983 665,059
	AC33 Autres placements financiers				
	AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	30 295 503,059	894 092,390	29 401 410,669	29 798 532,485
	AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	33 787 575,000		33 787 575,000	37 459 000,000
	AC334 Autres prêts	8 196 000,000		8 196 000,000	4 276 000,000
	AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers				
	AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	30 000,000		30 000,000	30 000,000
		#####	4 321 480,489	#####	#####
AC4	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte				
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques				
	AC510 Provision pour primes non acquises	9 271 560,730		9 271 560,730	8 642 618,822
	AC531 Provision pour sinistres non vie	28 598 696,543		28 598 696,543	27 298 873,298
		37 870 257,273	0,000	37 870 257,273	35 941 492,120
AC6	Créances				
	AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
	AC611 Primes acquises et non émises	2 402 349,497		2 402 349,497	2 504 899,948
	AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	24 826 149,360	6 127 887,395	18 698 261,965	20 528 078,260
	AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	3 679 465,710	188 195,977	3 491 269,733	15 392 131,279
	AC63 Autres créances				
	AC631 Personnel	129 044,149		129 044,149	124 487,931
	AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 494 455,337		1 494 455,337	2 304 025,298
	AC633 Débiteur divers	1 154 241,819		1 154 241,819	986 994,631
		33 685 705,872	6 316 083,372	27 369 622,500	41 840 617,347
AC7	Autres éléments d'actif				
	AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	14 604 175,028		14 604 175,028	9 973 745,765
	AC72 Charges reportées				
	AC721 frais d'acquisition reportés	1 740 169,224		1 740 169,224	1 909 556,741
	AC722 Autres charges à répartir	2 151 562,521	2 151 562,521	0,000	2 355,881
		18 495 906,773	2 151 562,521	16 344 344,252	11 885 658,387
	AC73 Comptes de régularisation Actif				
	AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	1 841 689,424	605 897,167	1 235 792,257	1 686 874,593
	AC733 Autres comptes de régularisation	182 220,980		182 220,980	182 132,595
		2 023 910,404	605 897,167	1 418 013,237	1 869 007,188
		20 519 817,177	2 757 459,688	17 762 357,489	13 754 665,575
	Total de l'actif	#####	17 075 218,947	#####	#####

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
SITUATION ARRETEE AU 31/12/2013			2013	2012
Capitaux propres				
CP1	Capital social ou fonds équivalent		25 000 000,000	25 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital		56 280 763,840	50 970 463,245
CP5	Résultats reportés		1 083 947,246	813 722,187
	Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		82 364 711,086	76 784 185,432
CP6	Résultat de l'exercice		6 059 950,210	9 070 225,059
	Total capitaux propres avant affectation		88 424 661,296	85 854 410,491
PA2	Provisions pour risques et charges		490 837,000	
			490 837,000	0,000
PA3	Provisions techniques brutes			
	PA310	<i>Provision pour primes non acquises</i>	23 506 509,852	22 502 887,116
	PA331	<i>Provision pour sinistres (non vie)</i>	91 586 035,584	88 689 226,210
	PA331	<i>Prévisions de recours à encaisser (non vie)</i>	-8 550 872,191	-7 149 390,696
	PA361	<i>Autres provisions techniques (non vie)</i>	4 391 474,082	6 502 735,441
			110 933 147,327	110 545 458,071
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte			
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs		22 265 908,622	35 941 492,120
PA6	Autres dettes			
	PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	7 517 800,980	6 706 160,065
	PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	13 630 042,833	7 135 600,650
	PA63	Autres dettes		
	PA631	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	129 435,602	129 435,602
	PA632	<i>Personnel</i>	585 232,379	507 940,301
	PA633	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	1 563 212,819	1 475 869,243
	PA634	<i>Créditeurs divers</i>	1 176 106,815	1 204 510,780
			24 601 831,428	17 159 516,641
PA7	Autres passifs			
	PA71	Comptes de régularisation Passif		
	PA712	<i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	143 068,483	131 296,398
			143 068,483	131 296,398
			157 943 955,860	163 777 763,230
	Total du passif		158 434 792,860	163 777 763,230
	Total des capitaux propres et du passif		246 859 454,156	249 632 173,721

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie							
SITUATION ARRETEE AU 31/12/2013				Opérations brutes	Cessions et/ou retrocessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations nettes 2012
PRNV1	Primes acquises						
	PRNV11	Primes émises et acceptées	+	85 008 698,068	-48 535 789,376	36 472 908,692	33 808 227,026
	PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	+/-	-1 003 622,736	628 941,909	-374 680,827	-965 181,069
				84 005 075,332	-47 906 847,467	36 098 227,865	32 843 045,957
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat			+	3 300 072,766	3 300 072,766	2 813 929,755
				3 300 072,766		3 300 072,766	2 813 929,755
PRNV2	Autres produits techniques			+			
CHNV1	Charges de sinistres						
	CHNV11	Montants payés	-	-31 263 754,539	6 975 616,354	-24 288 138,185	-26 753 799,292
	CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	+/-	-1 495 327,879	1 299 823,245	-195 504,634	1 350 473,671
				-32 759 082,418	8 275 439,599	-24 483 642,819	-25 403 325,621
CHNV2	Variation des autres provisions techniques			+/-	2 111 261,360	2 111 261,360	-87 332,740
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes				-788 407,926	-788 407,926	-843 106,670
CHNV4	Frais d'exploitation						
	CHNV41	Frais d'acquisition	-	-6 059 551,535		-6 059 551,535	-5 574 964,466
	CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-	-169 387,518		-169 387,518	87 669,828
	CHNV43	Frais d'administration	-	-8 361 367,150		-8 361 367,150	-5 524 043,590
	CHNV44	commissions reçues des réassureurs	+		5 059 470,713	5 059 470,713	4 367 731,368
				-14 590 306,203	5 059 470,713	-9 530 835,490	-6 643 606,860
CHNV5	Autres charges techniques			-	198 287,338	198 287,338	-1 586 622,029
RTNV	Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)			+/-	41 476 900,249	-34 571 937,155	6 904 963,094
							1 092 981,792

Etat de résultat			2013	2012	
SITUATION ARRETEE AU 31/12/2013					
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie		./-.	6 904 963,094	1 092 981,792
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)				
	PRNT11	Revenus des placements	+	5 750 283,064	4 783 380,680
	PRNT12	Produits des autres placements	+		
	PRNT13	Reprise de corrections de valeurs sur placements	+	464 159,641	1 266 401,266
	PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	1 017 561,105	10 946 573,602
		Sous total 1		14 136 966,904	18 089 337,340
CHNT1	Charges des placements				
	CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-	-1 325 978,194	-1 419 503,021
	CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	-894 092,390	-464 159,641
	CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	-9 121,539	-13 359,642
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie		-	-3 300 072,766	-2 813 929,755
PRNT2	Autres produits non techniques		+	181 209,397	3 877 515,576
CHNT3	Autres charges non techniques		-	-1 088 499,302	-7 871 792,298
		Sous total 2		-6 436 554,794	-8 705 228,781
	Résultat provenant des activités ordinaires			7 700 412,110	9 384 108,559
CHNT4	Impôts sur le résultat		-	-1 640 461,900	-313 883,500
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts			6 059 950,210	9 070 225,059
	Résultat net de l'exercice			6 059 950,210	9 070 225,059

Tableau des engagements reçus et donnés

				2013	2012
HB1	Engagements reçus				
HB2	Engagements donnés				
	HB21	<i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>		0,000	0,000
	HB22	<i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>			
	HB23	<i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>			
	HB24	<i>Autres engagements donnés</i>			
HB3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires				
HB4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution				
HB5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance				
HB6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers				

Etat de Flux de trésorerie

		2013	2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
	Encaissements des primes reçues des assurés	93 758 974,157	85 982 797,193
	Sommes versées pour paiement des sinistres	-28 089 428,402	-36 168 446,017
	Commissions versées aux intermédiaires	-6 165 816,497	-6 640 485,635
	Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-7 624 797,867	-7 397 063,614
	Variation des espèces reçues des cessionnaires	-32 337 331,934	-18 453 584,386
	Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-9 197 976,915	-2 370 946,460
	Encaissements liés à la cession de placements financiers	12 555 700,000	15 276 900,000
	Taxes sur les assurances versées au Trésor	-6 241 511,550	-5 806 229,788
	Produits financiers reçus	2 493 144,215	2 665 188,612
	Impôts sur les bénéfices payés	-328 688,578	-2 400 451,257
	Autres mouvements	-3 398 317,667	-15 742 325,936
	Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	15 423 948,962	8 945 352,712
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
	Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-499 500,682	-552 916,513
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	40 099,000	
	Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-340 770,817	-547 849,341
	Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
	Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-6 993 400,000	-4 413 340,000
	Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-7 793 572,499	-5 514 105,854
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
	Encaissements suite à l'émission d'actions		3 523 491,000
	Dividendes et autres distributions	-2 999 947,200	-3 531 678,000
	Encaissements provenant d'emprunts		
	Remboursements d'emprunts		
	Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales		
	Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-2 999 947,200	-8 187,000
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
	Variation de trésorerie	4 630 429,263	3 423 059,858
	Trésorerie de début d'exercice	9 973 745,765	6 550 685,907
	Trésorerie de fin d'exercice	14 604 175,028	9 973 745,765

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 /12/2013

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1^{er} Avril 2002.

1- Identité

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Siège Social : Immeuble Carte, lot BC4, Centre urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Capital Social : 25 MD

Tel : 71 184 000 / Fax : 71 184184

RC : B 18794 1997

E-mail : dgen@carte.com.tn Site web :www.carte.com.tn

2 - Conseil d'Administration

Président Directeur Général : Hassine DOGHRI

Administrateurs Abdessalem BEN AYED
 Néjib DOGHRI
 Christian Huges Despointes
 Abderrahmen FATMI
 Union Tunisienne de Participation.
 S.E.P.C.M.

3- Les produits

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, la société « Assurances CARTE » a choisi d'être une compagnie d'assurance multi-branches.

Les branches gérées par la société « Assurances CARTE » sont les suivantes :

- Assurance Automobile
- Assurance Transport

- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
- Assurance Construction
- Assurance de Responsabilité Civile Générale
- Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- Assurances des autres Dommages aux Biens
- Assurance Crédit et Assurance Caution
- Assurance Assistance
- Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- Assurance de Groupe
- Assurances contre les Accidents Corporels
- La Réassurance

4- Les clients

La société « Assurances CARTE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

Les Entreprises

La société « Assurances CARTE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. La société « Assurances CARTE » est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

Pétrole / Energie

Aviation

Construction

Hôtellerie

Industries textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique...

Finances

Transports

Les Particuliers

La société « Assurances CARTE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « Assurances CARTE » offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance. La société « Assurances CARTE » propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages.

5-Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « Assurances CARTE » étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers.

6-Effectif employé par catégorie et les frais de personnel s'y rapportant :

	Effectif	Salaire
- Contractuels	31	438 472,910
- Agents d'exécution	21	530 930,314
- Agents de maîtrise	21	552 910,357
- Cadres	105	5 185 523,416

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

A – PROVISIONS TECHNIQUES :

La provision pour primes non acquises : Le calcul est informatisé, et est opéré quittance par quittance en fonction de la date d'échéance. Il est effectué en reportant les primes commerciales, donc en brut des chargements d'acquisition.

La provision pour risques en cours : Calcul du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'acquisition et des autres frais de gestion imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent ; ce total est rapporté au montant des primes acquises rattachés à ces exercices ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises ; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours.

La provision pour sinistres à payer : La provision est déterminée dossier par dossier selon un inventaire. Les tardifs sont évalués par un actuaire selon la méthode de paiement et celle de la charge de sinistre avec une pondération respective de 35% et 65%. Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre et majorent d'autant la provision.

Provision d'équilibrage : Cette provision est constituée conformément aux dispositions de l'article 24 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001.

Provision pour participation aux bénéficiaires et ristournes : Le calcul de la provision est effectué par contrat ou catégorie de contrats. A l'inventaire, il convient de constater la provision de clôture et l'utilisation de la provision d'ouverture.

La provision mathématique des rentes : La provision mathématique des rentes constatée à fin 2011 et relative à la branche « Accidents de travail » a été calculée selon les dispositions de l'arrêté du ministre des affaires sociales du 13 janvier 1995, fixant le tableau de reconversion des rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles ou à leurs ayants droits.

B - Les régularisations de fin d'année :

B.1. Régularisations liées aux primes émises :

Les PANE : (Primes Acquises et Non Emise) évaluation par branche par les différentes unités techniques, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

Les Primes à Annuler : estimation statistique sur la base de la méthode statistique des cadences des annulations.

Parts des réassureurs dans les PANE : Le calcul est effectué branche par branche en fonction du taux de cession de la branche.

Parts des réassureurs dans les primes à annuler : Le taux de cession moyen calculé par branche est affecté aux primes à annuler de la branche.

Commissions sur les primes cédées sur PANE : Un taux moyen de commission de réassurance est déterminé pour chaque branche à partir du rapport : commissions reçues/ primes cédées. L'application du taux moyen aux PANE permet d'estimer la commission sur PANE cédées.

Frais d'acquisition reportés : Détermination d'un coefficient de frais d'acquisition selon le rapport frais d'acquisition / primes émises. Ce coefficient est ensuite appliqué au montant des PNA.

Provision pour ristournes : évaluation au niveau des PANE des ristournes probables.

Commissions à payer : Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

B.2. Régularisations liées aux placements :

Intérêts et loyers acquis et non échus : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

Affectation des produits de placements : La société a procédé courant l'exercice 2007 à une affectation de certains placements à la branche vie. Par conséquent les produits s'y rattachant ont été affectés directement à cette branche. Le reste des produits de placements a été affecté au prorata des provisions techniques non vie et des capitaux propres.

B.3. Autres régularisations :

Charges et produits constatés d'avance : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis.

Charges à payer et produits à recevoir : Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

B.4. La constatation des charges par destination :

La CARTE applique depuis plusieurs exercices une méthode forfaitaire d'affectation des charges entre les différentes catégories d'assurances, impactant ainsi les résultats techniques par branche.

La compagnie a procédé en 2013 à la mise en place d'une nouvelle méthode de déversement de ses charges par nature dans les différentes destinations en se basant sur des clés fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges et ce conformément à la norme comptable n° 30 « Les charges techniques ».

L'affectation des charges de personnel : Le déversement de ces charges a été effectué selon cette démarche :

- Dans une première étape, la répartition des charges de personnels entre les branches a été effectuée selon l'effectif affecté à chaque branche identifié à partir de la base personnel ;
- Dans la deuxième étape, la répartition au niveau des destinations a été faite comme suit :

- Une partie affectée directement entre « Frais d'acquisition », « Frais d'administration », et « Frais de Placement » selon l'effectif du personnel ;
- Le reliquat relatif aux salaires des catégories, a été reparti entre « Frais d'administration » et « Charge de sinistres » respectivement au prorata de « PPNA » et « des Charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie.

L'affectation des commissions : La charge de commissions a été affectée entre les branches au prorata des commissions générées par le système. Le déversement au niveau de chaque branche a été affecté entre les postes « Frais d'acquisition » «Frais d'administration » et « charges de sinistres » des différentes branches respectivement au prorata des « Primes acquises », de « PPNA » et « des charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie. Par ailleurs l'affectation des frais d'acquisition du poste salaire entre les branches a été effectuée selon la part de chaque catégorie dans les commissions.

L'affectation des autres postes de la balance générale et de la charge de personnel non encore répartis : La répartition entre les différentes branches du poste « Frais d'administrations » a été effectué au prorata des primes émises de chaque branche, alors que la partie « Frais d'acquisition » inscrite au niveau BG a été affecté selon la même logique au prorata des commissions de chaque catégorie extraite du système d'information.

IV - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 – Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2013 la somme de 664 139,974 Dinars contre 663 265,974 Dinars au 31/12/2012 soit une variation de 874,000 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2013 la somme de 354 817,235 Dinars contre une valeur de 325 296,184 Dinars au 31/12/2012 soit une variation de 29 521,051 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2013	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	63 210,000	-	-	-	63 210,000
Logiciels	600 929,974	325 296,184	29 521,051	354 817,235	246 112,739
Total	664 139,974	325 296,184	29 521,051	354 817,235	309 322,739

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2013 la somme de 5 639 640,105 Dinars contre la somme de 5 343 672,977 Dinars au 31/12/2012 soit une variation de 295 967,128 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2013 la somme de 3 325 378,163 Dinars contre une valeur de 3 076 013,208 Dinars au 31/12/2012 soit une variation de 249 364,955 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d'exploitation est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2012	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de transport	1 152 046,639	520 800,456	148 563,796	669 364,252	482 682,387
Mobilier de bureau	1 263 489,173	293 477,293	113 136,998	406 614,291	856 874,882
Matériel bureautique	219 860,873	196 765,180	4 030,679	200 795,859	19 065,014
Matériel informatique	1 844 938,344	1 305 191,136	113 935,956	1 419 127,092	425 811,252
AAI	1 118 550,656	539 164,965	56 846,448	596 011,413	522 539,243
GSM	40 754,420	28 989,694	4 475,562	33 465,256	7 289,164
Total	5 639 640,105	2 884 388,724	440 989,439	3 325 378,163	2 314 261,942

AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent la somme de 165 555 112,702 Dinars en 2013 contre 158 755 911,769 Dinars en 2012 :

Libelle	Placement Brut 2013	Amort/Prov. 2013	Placement Net 2013	Placement Net 2012	Variation Nette
Terrains et constructions	30 269 554,584	3 427 388,099	26 842 166,485	26 942 571,576	-100 405,091
Titres à revenus variables	93 271 983,118	894 092,390	92 377 890,728	86 782 197,544	5 595 693,184
Titres à revenus fixes	33 787 575,000	-	33 787 575,000	37 459 000,000	-3 671 425,000
Autres Prêts	8 196 000,000	-	8 196 000,000	4 276 000,000	3 920 000,000
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	30 000,000	-	30 000,000	30 000,000	-
Total	165 555 112,702	4 321 480,489	161 233 632,213	155 489 769,120	5 743 863,093

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2, AC3 et AC4 est présenté au niveau de l'annexe 8.

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

Le part des réassureurs dans les provisions techniques a varié en 2013 de 1 928 765,153 Dinars par rapport à 2012 :

Libelles	Provisions 2013	Provisions 2012	Variation
Provisions pour PNA	9 271 560,730	8 642 618,822	628 941,908
Provisions pour sinistres non vie	28 598 696,543	27 298 873,298	1 299 823,245
Total	37 870 257,273	35 941 492,120	1 928 765,153

AC6 – Créances

AC611 – Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises totalisent en 2013 la somme de 2 402 349,497 Dinars contre 2 504 899,948 Dinars en 2012 et se répartissent comme suit :

Branches	2013	2012	Variation
Automobile	-524 212,643	-285 634,775	-238 577,868
Responsabilité civile générale	457 511,932	451 882,171	5 629,761
Incendie	-104 125,527	-92 912,418	-11 213,109

Branches	2013	2012	Variation
Individuel	71 955,485	18 734,927	53 220,558
Risques spéciaux	136 016,586	124 898,353	11 118,233
Aviation	95 334,522	146 963,986	-51 629,464
Transport	-16 634,106	38 730,912	-55 365,018
Maladie	1 592 900,517	1 357 399,431	235 501,086
Incapacité/Invalidité	228 848,196	174 002,954	54 845,242
Assistance	217 632,788	338 824,446	-121 191,658
Construction	252 684,529	232 009,961	20 674,568
Crédit export	-5 562,782	-	-5 562,782
Total	2 402 349,497	2 504 899,948	-102 550,451

AC612 – Autres créances nées d’opérations d’assurances directes

Ce poste totalise en 2013 la somme nette de 18 698 261,965 Dinars contre 20 528 078 ,260 Dinars en 2012 et se détaille comme suit :

Libellés	2013	2012	Variation
Primes à recevoir	19 713 354,356	22 745 202,234	-3 031 847,878
Acomptes sur primes à recevoir	-4 112 834,994	- 4 451 307,549	338 472,555
Comptes courants agents	1 269 832,177	1 491 292,305	-221 460,128
Effets à recevoir	1 361 722,836	1 014 767,806	346 955,030
Chèques impayés	87 602,130	96 386,555	-8 784,425
Provisions pour chèques et effets impayés	-997 943,733	- 1 027 845,642	29 901,909
IDA	4 038 596,486	4 054 305,278	-15 708,792
Sommes consignées pour sinistres	2 408 353,125	1 873 985,029	534 368,096
Comptes courants des compagnies d’assurances	54 765,244	54 765,244	-
Autres	4 758,000	4 758,000	-
Provisions pour créances douteuses	-5 129 943,662	- 5 328 231 ,000	198 287,338
Total	18 698 261,965	20 528 078,260	-1 829 816,295

C62 – Créances nées d’opérations de réassurances

Ce poste totalise le montant net de 3 491 269,733 Dinars en 2013 contre 15 392 131,279 Dinars en 2012.

AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 2 777 741,305 Dinars en 2013 contre 3 415 507,860 Dinars en 2012.

Libellés	2013	2012	Variation
Personnel	129 044,149	124 487,931	4 556,218
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 494 455,337	2 304 025,298	-809 569,961
Débiteurs divers	1 154 241,819	986 994,631	167 247,188
Total	2 777 741,305	3 415 507,860	-637 766,555

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

Libelles	2013	2012	Variation
Banques	14 423 921,396	9 856 136,734	4 567 784,662
CCP	152 731,424	99 875,905	52 855,519
Caisses	27 522,208	17 733,126	9 789,082
Total	14 604 175,028	9 973 745,765	4 630 429,263

Les comptes en devises sont détaillés comme suit :

Devise	Solde en devise	Solde en dinars	Cours	Différence de change en dinars	Différence de change en devise
EURO	992 270,81	2 248 783,337	2,2663	123512,354	54 499,56
USD	779 549,30	1 283 683,832	1,6467	67 774,889	41158,01
JPY	213,80	3 340,497	15,6244	-508,437	-32,541
GBP	19 339,81	52 424,423	2,711	3 803,475	1403,13

AC72 – Charges reportées

Les charges reportées totalisent la somme nette de 1 740 169,224 Dinars en 2013 contre 1 911 912,622 Dinars en 2012 :

Libellés	2013	2012	Variation
Frais d'acquisitions reportés	1 740 169,224	1 909 556,741	-169 387,517
Charges à répartir	2 151 562,521	2 151 562,521	-
Amortissements des charges à répartir	-2 151 562,521	-2 149 206,640	-2 355,881
Total	1 740 169,224	1 911 912,622	-171 743,398

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 1 418 013,237 Dinars en 2013 contre 1 869 007,188 Dinars en 2012 :

Libellés	2013	2012	Variation
Intérêts courus et non échus	1 235 792,257	1 686 874,593	-451 082,336
Autres produits à recevoir	142 522,382	160 915,046	-18 392,664
Charges payées d'avance et autres	39 698,598	21 217,549	18 481,049
Total	1 418 013,237	1 869 007,188	-450 993,951

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

(En Dinars)

	01/01/2013 avant affectation	Affectations et imputations	Distribution dividende	Résultat 2013	Variation FR	Situation au 31/12/2013
Capital social	25 000 000,000					25 000 000,000
Fonds social	586 426,904	300 000,000			-489 699,405	396 727,499
Primes liées au capital social	1 960 000,000					1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473					4 262 417,473
Réserves légales	2 682 815,006					2 682 815,006
Réserves facultatives	41 478 803,862	5 500 000,000				46 978 803,862
Report à nouveau	813 722,187	270 225,059				1 083 947,246
Résultat de l'exercice	9 070 225,059	-6 070 225,059	-3 000 000,000	6 059 950,210		6 059 950,210
Total	85 854 410,491	-	-3 000 000,000	6 059 950,210	-489 699,405	88 424 661,296

*Le résultat par action est de 2,424

Le capital social de la société « Assurances CARTE » est composé de 90 % en actions ordinaires dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars et de 10 % de certificats d'investissements sans droit de vote dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
Mr Hassine DOGHRI	1 225 044	49,00 %
S.E.P.C.M	658 087	26,32 %
UTP	226 260	9,05 %
STEC	137 131	5,49 %
Mr Abdesselem BEN AYED	15	0,00 %
Mr Nejib DOGHRI	26	0,00 %
Autres actionnaires	3 437	0,14 %
Certificats d'investissements	250 000	10,00 %
Total	2 500 000	100,00 %

PA2-Provisions pour risques et charges

c'est la provision de l'indemnité de départ à la retraite qui est de 490 837,000 Dinars en 2013.

PA3 – Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent en 2013 la somme de 110 933 147,327 Dinars contre 110 545 458,071 Dinars en 2012 soit une variation de 387 689,256 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	2013	2012	Variation
Provisions pour primes non acquises (*)	23 506 509,852	22 502 887,116	1 003 622,736
Provisions pour sinistres (Non Vie) (*)	91 586 035,584	88 689 226,210	2 896 809,374
Prévisions pour recours à encaisser (Non Vie)	-8 550 872,191	-7 149 390,696	-1 401 481,495
Provisions mathématiques rentes (*)	3 658 222,004	3 726 587,242	-68 365,238
Provisions pour risques en cours (*)	733 252,078	2 776 148,199	-2 042 896,121
Total	110 933 147,327	110 545 458,071	387 689,256

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont varié de – 13 675 583,498 Dinars pour passer à 22 265 908,622 Dinars en 2013 contre 35 941 492,120 Dinars en 2012.

PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent en 2013 la somme de 7 517 800,980 Dinars contre 6 706 160,065 Dinars en 2012 soit une variation de 811 640 ,915 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2013	2012	Variation
Commissions à payer	2 223 814,919	2 482 307,771	-258 492,852
Primes cédées sur PANE	968 505,065	836 774,644	131 730,421
Comptes courants agents	2 508 199,534	1 066 732,250	1 441 467,284
Ristournes à payer	687 186,323	1 109 573,621	-422 387,298
Bonifications à payer	460 253,377	432 644,810	27 608,567

Libellés	2013	2012	Variation
Coassurances cédées	201 868,952	411 897,198	-210 028,246
Rentes à payer	346 607,010	275 750,571	70 856,439
Provisions de primes	121 365,800	81 354,800	40 011,000
GA garantie 3A	-	9124,400	-9 124,400
Total	7 517 800,980	6 706 160,065	811 640,915

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 13 630 042,833 Dinars en 2013 contre 7 135 600,650 Dinars en 2012.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes totalisent en 2013 la somme de 3 453 987,615 Dinars contre 3 317 755,926 Dinars en 2012 soit une variation de 136 231,689 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2013	2012	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	129 435,602	129 435,602	-
Personnel	585 232,379	507 940,301	77 292,078
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 563 212,819	1 475 869,243	87 343,576
Créditeurs divers	1 176 106,815	1 204 510,780	-28 403,965
Total	3 453 987,615	3 317 755,926	136 231,689

PA71 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 131 296,398 Dinars en 2012 à 143 068,483 Dinars en 2013.

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRNV1 Primes acquises :

Les primes acquises non vie totalisent en 2013 la somme nette de réassurances de 36 098 227,865 Dinars contre 32 843 045,957 Dinars en 2012 soit une variation nette de 3 255 181,908 détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2013	Cessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations nettes 2012	Variations nettes
Primes émises et acceptées	85 008 698,068	-48 535 789,376	36 472 908,692	33 808 227,026	2 664 681,666
Variation de la PPNA	-1 003 622,736	628 941,909	-374 680,827	-965 181,069	590 500,242
Total	84 005 075,332	-47 906 847,467	36 098 227,865	32 843 045,957	3 255 181,908

PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat:

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 2 813 929,755 Dinars en 2012 à 3 300 072,766 Dinars en 2013 soit une variation de 486 143,011 Dinars.

CHNV1 Charges de sinistres :

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 24 483 642,819 Dinars en 2013 contre 25 403 325,621 Dinars en 2012 soit une variation nette de 919 682,802 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2013	Cessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations nettes 2012	Variations nettes
Sinistres payés	-31 263 754,539	6 975 616,354	-24 288 138,185	-26 753 799,292	2 465 661,107
Var. Prov. RAR	-1 495 327,879	1 299 823,245	-195 504,634	1 350 473,671	-1 545 978,305
Total	-32 759 082,418	8 275 439,599	-24 483 642,819	-25 403 325,621	919 682,802

CHNV2 Variation des autres provisions techniques :

Le poste variation des autres provisions techniques est passé de 87 332,740 Dinars en 2012 à -2 111 261,360 Dinars en 2013 soit une variation de - 2 198 594,100 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2013	2012	Variation
Var. Provisions mathématiques rentes	-68 365,238	-170 083,350	101 718,112
Var. Provisions pour risques en cours	-2 042 896,122	257 416,090	-2 300 312,212
Total variation	-2 111 261,360	87 332,740	-2 198 594,100

CHNV3 Participation aux bénéfiques et ristournes :

Les participations aux bénéfiques et ristournes sont passées de 843 106,670 Dinars en 2012 à 788 407,926 Dinars en 2013 soit une variation de -54 698,744 Dinars

CHNV4Frais d'exploitation:

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 9 530 835,490 Dinars en 2013 contre 6 643 606,860 Dinars en 2012 soit une variation de 2 887 228,630 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2013	2012	Variation
Frais d'acquisition	-6 059 551,535	-5 574 964,466	-484 587,069
Variation des frais d'acquisition reportés	-169 387,518	87 669,828	-257 057,346
Frais d'administration	-8 361 367,150	-5 524 043,590	-2 837 323,560
Commissions reçues des réassureurs	5 059 470,713	4 367 731,368	691 739,345
Total	-9 530 835,490	-6 643 606,860	-2 887 228,630

CHNV5Autres charges techniques:

Les autres charges techniques sont passées de -1 586 622,029 Dinars en 2012 à 198 287,338 Dinars en 2013 soit une variation de 1 784 909,367 Dinars.

RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non vie est passé de 1 092 981,792 Dinars en 2012 à 6 904 963,094 Dinars en 2013 soit une variation de 5 811 981,302 Dinars.

PRNT11 Revenus des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 4 783 380,680 Dinars en 2012 à 5 750 283,064 Dinars en 2013 soit une variation de 966 902,384 Dinars.

PRNT13 Reprises des corrections de valeurs sur placements :

Les reprises des corrections de valeurs sur placements sont de 464 159,641 Dinars en 2013 contre 1 266 401,266 Dinars en 2012 soit une variation de 802 241,625 Dinars.

PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements :

Les profits provenant de la réalisation des placements sont de 1 017 561,105 Dinars en 2013 contre 10 946 573,602 Dinars en 2012 soit une variation de - 9 929 012,497 Dinars.

CHNT1 Charges des placements :

Les charges des placements sont de 2 229 192,123 Dinars en 2013 contre 1 897 022,304 Dinars en 2012 soit une variation de 332 169,819 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2013	2012	Variation
Charges de gestion des placements	1 325 978,194	1 419 503,021	-93 524,827
Correction de valeur sur placement	894 092,390	464 159,641	429 932,749
Pertes provenant de la réalisation des placements	9 121,539	13 359,642	-4 238,103
Total	2 229 192,123	1 897 022,304	332 169,819

CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique :

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique sont de 3 300 072,766 Dinars contre 2 813 929,755 Dinars en 2012.

PRNT2 Autres produits non techniques :

Les autres produits non techniques sont passés de 3 877 515,576 Dinars en 2012 à 181 209,397 Dinars en 2013.

CHNT3 Autres charges non techniques :

Les autres charges non techniques sont passées de 7 871 792,298 Dinars en 2012 à 1 088 499,302 Dinars en 2013 soit une variation de 6 783 292,996 Dinars.

CHNT4 Impôts sur le résultat :

L'impôt sur le résultat est de 1 640 461,900 Dinars en 2013 contre 313 883,500 Dinars en 2012 avec une variation de 1 326 578,400 Dinars.

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :

Les encaissements des primes reçues des assurés sont passés de 85 982 797,193 Dinars en 2012 à 93 758 974,157 Dinars en 2013 soit une variation de 7 776 176,964 Dinars

F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont passées de 36 168 446,017 Dinars en 2012 à 28 089 428,402 Dinars en 2013 soit une variation de -8 079 017,615 Dinars.

F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :

Les commissions versées aux intermédiaires sont passées de 6 640 485,635 Dinars en 2012 à 6 165 816,497 Dinars en 2013 soit une variation de -474 669,138 Dinars.

F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

Les sommes versées aux fournisseurs sont passées de 7 397 063,614 Dinars en 2012 à 7 624 797,867 Dinars en 2013 soit une variation de 227 734,253 Dinars.

F 5 : Variations des espèces reçues des cessionnaires :

Les variations des espèces reçues des cessionnaires sont passées de 18 453 584,386 Dinars en 2012 à 32 337 331,934 Dinars en 2013 soit une variation de 13 883 747,548 Dinars.

F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :

Les décaissements liés à l'acquisition de placements financiers sont passés de 2 370 946,460 Dinars en 2012 à 9 197 976,915 Dinars en 2013 soit une variation de 6 827 030,455 Dinars.

F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers:

Les encaissements liés à la cession de placements financiers sont passés de 15 276 900,000 Dinars en 2012 à 12 555 700,000 Dinars en 2013 soit une variation de 2 721 200,000 Dinars.

F 8 : Taxes sur les assurances versées au Trésor :

Les taxes sur les assurances versées au Trésor sont passées de 5 806 229,788 Dinars en 2012 à 6 241 511,550 Dinars en 2013 soit une variation de 435 281,762 Dinars.

F 9 : Produits financiers reçus :

Les produits financiers reçus sont passés de 2 665 188,612 Dinars en 2012 à 2 493 144,215 Dinars en 2013 soit une variation de -172 044,397 Dinars.

F 10 : Impôts sur les bénéfices payés :

Les impôts sur les bénéfices payés sont passés de 2 400 451,257 Dinars en 2012 à 328 688,578 Dinars en 2013 soit une variation de -2 071 762,679 Dinars.

F 11 : Autres mouvements :

Les autres mouvements de trésorerie sont passés de 15 742 325,936 Dinars en 2012 à 3 398 317,667 Dinars en 2013 soit une variation de 12 344 008,269 Dinars.

F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 552 916,513 Dinars en 2012 à 499 500,682 Dinars en 2013 soit une variation de 53 415,831 Dinars.

F 13 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles :

Les encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 0 Dinars en 2012 à 40 099,000 Dinars en 2013.

F 14 : Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation :

Il s'agit de frais relatifs à la construction d'immeuble destiné à l'exploitation sont passés de 547 849,341 Dinars en 2012 à 340 770,817 Dinars soit une variation de - 207 078,524 Dinars.

F 16 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation :

Les décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation en 2013 sont de 6 993 400,000 Dinars.

F 18 : Encaissement suite à l'émission d'actions :

Les encaissements suite à l'émission des actions en 2013 sont de 0.

F 19 : Dividendes et autres distributions :

Les distributions de dividendes sont passées de 3 531 678,000 Dinars en 2012 à 2 999 947,200 Dinars en 2013 Soit une variation de 531 730,800 Dinars.

VII. Notes complémentaires

1-Produits et charges de placements : Annexe N°11

2-Résultats techniques par catégorie d'assurance : Annexe N° 13

3-Ventilation des charges du personnel :

- Les salaires : 5 421 111,724 Dinars
- Les charges sociales : 967 271,611 Dinars
- Autres charges sociales : 319 453,662 Dinars

4-Les charges de commissions :

- Commissions agents généraux : 4 080 209,303 Dinars
- Commissions courtiers : 1 471 215,746 Dinars
- Commissions Banques et CCP : 592 909,790 Dinars

5-Ventilation des primes par zones géographiques :

- Nord : 70 945 746,758 Dinars
- Centre : 3 594 859,880 Dinars
- Sud : 9 464 468,694 Dinars

ANNEXE N°8
Mouvement ayant affecté les éléments de l'actif

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Cloture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques	600 055,974	874,000		600 929,974	325 296,184		29 521,051				354 817,235		246 112,739
Fonds commercial	63 210,000			63 210,000									63 210,000
Total actifs incorporels	663 265,974	874,000	0,000	664 139,974	325 296,184	0,000	29 521,051	0,000	0,000	0,000	354 817,235	0,000	309 322,739
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	4 025 914,649	350 236,283		4 376 150,932	2 679 546,742		239 217,130				2 918 763,872		1 457 387,060
Autres installations, outillage et mobilier	1 317 758,328		54 269,155	1 263 489,173	396 466,466		10 147,825				406 614,291		856 874,882
Total actifs corporels d'exploitation	5 343 672,977	350 236,283	54 269,155	5 639 640,105	3 076 013,208	0,000	249 364,955	0,000	0,000	0,000	3 325 378,163	0,000	2 314 261,942
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation	19 369 436,994			19 369 436,994	822 351,446		454 653,175				1 277 004,621		18 092 432,373
Terrains et constructions d'exploitaion et hors exploitation	10 405 117,590	495 000,000		10 900 117,590	2 009 631,562		140 751,916				2 150 383,478		8 749 734,112
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	87 246 357,185	6 025 625,933		93 271 983,118		464 159,641		429 932,749				894 092,390	92 377 890,728
Obligations et autres titres à revenus fixe	37 459 000,000		3 671 425,000	33 787 575,000									33 787 575,000
Autres prêts	4 276 000,000	3 920 000,000		8 196 000,000									8 196 000,000
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	9 973 745,765			14 604 175,028									14 604 175,028
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	30 000,000	30 000,000	30 000,000	30 000,000									30 000,000
Total placements	168 759 657,534	10 470 625,933	3 701 425,000	180 159 287,730	2 831 983,008	464 159,641	595 405,091	429 932,749	0,000	0,000	3 427 388,099	894 092,390	175 837 807,241
Total Général	174 766 596,485	10 821 736,216	3 755 694,155	186 463 067,809	6 233 292,400	464 159,641	874 291,097	429 932,749	0,000	0,000	7 107 583,497	894 092,390	178 461 391,922

ANNEXE N°9
Etat récapitulatif des placements

Désignation	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	30 269 554,584	26 842 166,485		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	93 271 983,118	92 377 890,728		2 915 643,854
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	41 983 575,000	41 983 575,000		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes	30 000,000	30 000,000		
Autres dépôts				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total placements	165 555 112,702	161 233 632,213	0,000	2 915 643,854
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	165 555 112,702	161 233 632,213		2 915 643,854
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
autres que les placements ou la part des réassureurs dans les	22 439 490,451	22 439 490,451		
provisions techniques				
TOTAL	187 994 603,153	183 673 122,664	0,000	2 915 643,854

ANNEXE N°10

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire							
	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013
Inventaire 2009							
Règlements cumulés	21 238 802	15 419 996	16 954 167				
Provisions pour sinistres	8 062 024	15 458 502	29 749 834				
Total charges des sinistres	29 300 826	30 878 498	46 704 001				
Primes acquises	65 870 740	75 758 772	78 105 016				
% sinistres / primes acquises	44,48%	40,76%	59,80%				

Année d'inventaire							
	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013
Inventaire 2010							
Règlements cumulés	22 079 697	18 303 375	12 789 135	15 991 268			
Provisions pour sinistres	7 097 705	13 102 820	10 102 697	27 231 105			
Total charges des sinistres	29 177 402	31 406 195	22 891 832	43 222 373			
Primes acquises	65 870 740	75 758 772	78 105 016	87 586 181			
% sinistres / primes acquises	44,29%	41,46%	29,31%	49,35%			

Année d'inventaire							
	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013
Inventaire 2011							
Règlements cumulés	21 238 802	15 419 996	16 954 167	5 938 615	17 437 303		
Provisions pour sinistres	3 604 327	6 309 122	8 004 637	19 850 252	33 650 961		
Total charges des sinistres	24 843 129	21 729 118	24 958 804	25 788 867	51 088 264		
Primes acquises	65 870 740	75 758 772	78 105 016	87 586 181	73 446 004		
% sinistres / primes acquises	37,71%	28,68%	31,96%	29,44%	69,56%		

Année d'inventaire							
	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013
Inventaire 2012							
Règlements cumulés	24 423 802	24 324 194	42 612 644	17 572 345	39 978 112	9 959 517	
Provisions pour sinistres	3 024 861	4 188 405	6 000 876	11 519 700	20 733 858	24 680 755	
Total charges des sinistres	27 448 663	28 512 599	48 613 520	29 092 045	60 711 970	34 640 272	
Primes acquises	65 870 740	75 758 772	78 105 016	87 586 181	73 446 004	75 875 284	
% sinistres / primes acquises	41,67%	37,64%	62,24%	33,22%	82,66%	45,65%	

Année d'inventaire							
	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013
Inventaire 2013							
Règlements cumulés	24 610 345	24 615 494	43 437 083	19 370 132	45 622 269	19 323 102	10 530 574
Provisions pour sinistres	2 512 933	3 297 087	4 423 731	7 306 597	11 902 596	22 223 255	23 668 657
Total charges des sinistres	27 123 278	27 912 581	47 860 814	26 676 730	57 524 865	41 546 357	34 199 231
Primes acquises	65 870 740	75 758 772	78 105 016	87 586 181	73 446 004	75 875 284	83 671 464
% sinistres / primes acquises	41,18%	36,84%	61,28%	30,46%	78,32%	54,76%	40,87%

ANNEXE N°11
Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenus et frais		
	financiers		
	concernant les	Autres revenus	
	placement dans		Total
	des entreprises	frais financiers	
	liées et avec un lien		
	de participations		
Revenu des placements immobiliers		575 481,039	575 481,039
Revenu des participations		3 788 998,484	3 788 998,484
Revenu des autres placements		1 083 934,393	1 083 934,393
Autres revenus financiers		301 869,148	301 869,148
Total produits des placements	0,000	5 750 283,064	5 750 283,064
Intérêts		520 224,262	520 224,262
Frais externes		805 753,932	805 753,932
Autres frais			0,000
Total charges des placements	0,000	1 325 978,194	1 325 978,194

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DANS L'EXERCICE

Libellé de la rubrique	Situation au							Situation au
	01 - janvier		Résultat	Réserves	Augmentation	Reclassements	Autres	31 - décembre
	2012	Affectation	2013	de	Réduction	internes aux	Variations	2013
	avant affectation du	du Résultat		Capitalisation	de capital	capitaux propres		avant affectation du
	résultat	2012						résultat
	2012							2013
Capital social et fonds d'établissement	25 000 000,000							25 000 000,000
Fonds d'établissement constitué								
Fonds social complémentaire	586 426,904	300 000,000					-489 699,405	396 727,499
Primes liées au capital social	1 960 000,000							1 960 000,000
Réserves de réévaluation	4 262 417,473							4 262 417,473
Réserves légale	2 682 815,006							2 682 815,006
Réserves facultative	41 478 803,862	5 500 000,000						46 978 803,862
Réserve de capitalisation								
Report à nouveau	813 722,187	270 225,059						1 083 947,246
Provisions à caractère durable								
Résultat de l'exercice	9 070 225,059		6 059 950,210					6 059 950,210
Réserves de consolidation groupe								
Réserves hors groupe								
Résultat hors groupe								
Situation nette	85 854 410,491	6 070 225,059	6 059 950,210	0,000	0,000	0,000	-489 699,405	88 424 661,296

Dividendes versés		3 000 000,000
Acomptes sur dividendes Prélevés		
Autres prélèvements		
Distribution		3 000 000,000
Affectation du Résultat 2011		9 070 225,059

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général relatif au contrôle des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE », arrêtés au 31 Décembre 2013.

Les états financiers ci-joints font apparaître au 31 Décembre 2013, un total bilan net de 246 859 454 Dinars et un résultat bénéficiaire de l'exercice 2013 de 6 059 950 Dinars.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « ASSURANCES CARTE » au 31 Décembre 2013. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE » au 31 Décembre 2013 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie du 1^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2013 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « Cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « ASSURANCES CARTE » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 28 Avril 2014

Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI
Managing Partner

F.M.B.Z -KPMG Tunisie

Chérif BEN ZINA
Managing Partner

C.M.C- DFK International

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions des dits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants):

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informé des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

1/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit d'un prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 3 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable à partir du 02 Janvier 2014 et portant des intérêts au taux de TMM l'an.

2/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable à partir du 01 Janvier 2013 et portant des intérêts au taux de (TMM+1,5) % l'an.

II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2013 (autres que les rémunérations des dirigeants):

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informé que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

1/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable à partir du 01 Janvier 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0,5) % l'an.

2/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 300 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable à partir du 01 Avril 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0,5) % l'an.

3/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 163 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable à partir du 31 Mai 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0,5) % l'an.

4/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF SICAR » régie par les dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 220 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable à partir du 02 Janvier 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM+0,5) % l'an.

5/ Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 213 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable à partir du 02 Avril 2012 et portant des intérêts au taux de (TMM-0,5) % l'an.

6/ Au 31 Décembre 2013, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE VIE » affiche un solde créditeur de 139 740 DT. Ce compte n'est pas rémunéré.

7/ La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CARTE Vie » au titre duquel, « CARTE Vie » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. Le produit encaissé en 2013 est de 43 400 Dinars.

8/ La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 25 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 15 Mai 2006 pour une période de 20 ans renouvelables. Le produit encaissé en 2013 est de 12 876 Dinars.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

La Direction Générale perçoit au titre de l'exercice 2013, des rémunérations nettes correspondant aux :

- Salaires et autres avantages : 350 000 Dinars.
- Primes d'intéressement : 272 107 Dinars.

Les administrateurs perçoivent au titre de l'exercice 2013 des jetons de présence pour un montant total net de 100 000 Dinars, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2013.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2014

Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI
Managing Partner
F.M.B.Z -KPMG Tunisie

Chérif BEN ZINA
Managing Partner
C.M.C- DFK International

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

**Société de Développement et d'Investissement du Sud
-SODIS SICAR-**

Siège Social : Complexe Commercial & Administratif, rue Mansour ELHOUCHE – 4119 Médenine-

La Société de Développement et d'Investissement du Sud « SODIS - SICAR », publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 12 juin 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Ayadi BOUGUERBA.

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	NOTES	31/12/2013	30/12/2012	Variation
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
<u>Actifs immobilisés</u>				
.Immobilisations incorporelles		34 303	31 090	3 213
Moins : Amortissements		-28 013	-26 801	-1 212
	1	6 290	4 289	2 001
.Immobilisations corporelles		1 003 254	898 404	104 850
Moins : Amortissements		-405 830	-396 418	-9 412
	2	597 424	501 986	95 438
.Immobilisations financières		30 997 064	31 085 267	-88 203
Moins : Provisions		-6 448 312	-4 883 025	-1 565 287
	3	24 548 752	26 202 242	-1 653 490
Total des actifs immobilisés		25 152 466	26 708 517	-1 556 051
.Autres actifs non courants	4	11 393	22 787	-11 394
Total des Actifs non courants		25 163 859	26 731 304	-1 567 445
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
.Clients et comptes rattachés		133 500	158 404	-24 904
Moins : provisions		-29 638	-54 542	24 904
	5	103 862	103 862	0
.Autres actifs courants		3 595 545	3 209 549	385 996
Moins : provisions		-18 771	-18 771	0
	6	3 576 774	3 190 778	385 996
.Placements et autres actifs financiers		4 057 416	4 307 201	-249 785
Moins : provisions		0	0	0
	7	4 057 416	4 307 201	-249 785
.Liquidités et équivalents de liquidités	8	678 784	2 020 921	-1 342 137
Total des Actifs courants		8 416 836	9 622 761	-1 205 925
TOTAL DES ACTIFS		33 580 695	36 354 065	-2 773 370

BILAN
ARRÊTE AU 31 DECEMBRE 2013

(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	NOTES	31/12/2013	30/12/2012	Variation
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
.Capital Social		28 457 043	28 457 043	0
. Réserves légales		258 794	258 794	
.Autres capitaux propres		1 103 516	1 108 734	-5 218
.Résultats reportés		-5 227 368	-5 047 791	-179 577
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		24 591 984	24 776 780	-184 796
Résultat de l'exercice		-1 748 382	-179 578	-1 568 804
Total des capitaux propres avant affectation	9	22 843 602	24 597 202	-1 753 600
<u>PASSIFS</u>				
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>				
Provision pour risque et charge		0	0	0
Fonds BEI		1 494 700	1 494 700	0
Fonds 21/21		395 741	408 416	-12 675
FOPRODI		3 362 990	3 282 790	80 200
Fonds gérés		490 000	610 000	-120 000
Total des passifs non courants	10	5 743 431	5 795 906	-52 475
<u>PASSIFS COURANTS</u>				
.Fournisseurs et comptes rattachés		0	0	0
.Avance sur cession	11	2 593 984	3 393 390	-799 406
.Autres passifs courants	12	2 399 678	2 566 187	-166 509
.Concours bancaires et autres passifs financiers		0	1 380	-1 380
Total des passifs courants		4 993 662	5 960 957	-967 295
Total des passifs		10 737 093	11 756 863	-1 019 770
Total des capitaux propres et passifs		33 580 695	36 354 065	-2 773 370

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(Exprimé en Dinar Tunisien)

DESIGNATIONS	Notes	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Produits d'exploitation				
. Revenus des titres de part		366 497	152 711	213 786
. Produits de placement		376 367	412 063	-35 696
. Autres produits d'exploitation		37 827	54 131	-16 304
Total produits d'exploitation (I)	13	780 691	618 904	161 786
Charges d'exploitation				
. Charges de personnel		528 807	512 717	16 090
. Dotations aux amortissements et provisions		1 640 905	1 265 556	375 349
. Autres charges d'exploitation		272 696	268 233	4 463
. Pertes et moins value latente		117 824	127 581	-9 757
Total charges d'exploitation (II)	14	2 560 232	2 174 087	386 145
Résultat d'exploitation (I) - (II)		-1 779 541	-1 555 183	-224 359
. Autres gains ordinaires		31 979	1 906 556	-1 874 577
. Autres pertes ordinaires		-37	-530 333	530 296
Résultat des activités ordinaires avant impôts		-1 747 600	-178 960	-1 568 640
. Impôts sur les bénéfices		-782	-618	-164
Résultats des activités ordinaires après impôts		-1 748 382	-179 578	-1 568 804
. Eléments extraordinaires		0	0	0
Résultat d'exercice		-1 748 382	-179 578	-1 568 804
. Effets des modifications comptables		0	-1 585 993	1 585 993
Résultat de l'exercice après modification comptables		-1 748 382	-1 765 571	17 189

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**ARRETE AU 31/12/2013***(Exprimé en Dinar Tunisien)*

DESIGNATION	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Flux d'exploitation			
. Résultat net	-1 748 382	-1 765 571	17 189
Ajustements pour :			
. Amortissements et provisions	1 640 905	1 265 556	375 349
Variation des :			
. Clients	24 904	12 395	12 509
. Autres actifs	-367 317	213 797	-581 114
. Fournisseurs et autres dettes	-167 889	99 910	-267 799
. Plus moins valus de cession et reprise sur provision	-31 900	0	-31 900
Flux de trésorerie d'exploitation	-649 679	-173 913	-475 766
Flux d'investissement			
. Décaissements affectés aux immob. Corporelles et incorporelles	-161 663	-13 266	-148 397
. Encaissements provenant de la cession d'immob. Corporelles et incorporelles	31 900	0	31 900
. Décaissements affectés aux frais préliminaires	0	-15 327	15 327
. Décaissements affectés aux immobilisations Financières	-1 515 379	-3 851 335	2 335 956
Flux de trésorerie d'investissement	-1 645 142	-3 879 928	2 234 786
Flux de financement			
. Encaissements suite à l'émission d'actions	0	2 423 623	-2 423 623
. Encaissements des avances sur cession des participations	760 594	355 226	405 368
. Encaissements /BEI/FOPRODI/FNE	530 200	1 089 000	-558 800
. Décaissements affectés/FNE	-12 676	-4 244	-8 432
. Décaissements FOPRODI	-450 000	0	-450 000
. Décaissements affectés aux Fonds à Capital Risque	-120 000	0	-120 000
. Décaissements/ fond social	-5 218	-5 471	253
Flux de trésorerie de financement	702 900	3 858 134	-3 155 234
VARIATION DE TRÉSORERIE	-1 591 921	-195 707	-1 396 214
. Trésorerie au début d'exercice	6 328 122	6 523 829	-195 707
. Trésorerie à la fin d'exercice	4 736 200	6 328 122	-1 591 922

SOLDE INTERMEDIAIRE DE GESTION
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013
(Exprimé en Dinar Tunisien)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	2013	2012		2013	2012		2013	2012
Produits d'exploitation	780 692	618 904	Autres charges d'exploitation	372 901	379 063	Marge brute	407 791	239 841
Marge brute	407 791	239 841	Impôts & taxes	17 619	16 751			
			Charges de personnel	528 808	512 717			
Total	407 791	239 841	Total	546 427	529 468	Excédent brut d'exploitation	-138 636	-289 627
Excédent brut d'exploitation	-138 636	-289 627	Autres charges ordinaires	37	530 333			
Autres produits ordinaires	31 979	1 906 556	Charges financières	0	0			
Produits financiers			Dotations aux amortis. et aux Provisions	1 640 905	1 265 556			
Transfert & reprise de charges			Impôts sur le résultat ordinaire	782	618			
Total	-106 657	1 616 929	Total	1 641 724	1 796 507	Résultat des activités ordinaires	-1 748 382	-179 578
Résultat des activités ordinaires	-1 748 382	-179 578	Pertes extraordinaires					
Gains extraordinaires			Impôt sur éléments extraordinaires					
Effet positif des modifications Comptables			Effet négatif des modifications Comptables	0	1 585 993			
			Modification comptable					
Total	-1 748 382	-179 578	Total	0	1 585 993	Résultat net après modification comptables	-1 748 382	-1 765 571

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2013

SYSTEMES ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1-1- Présentation des comptes et des états financiers :

Les états financiers de la société « SODIS-SICAR » arrêtés au 31 décembre 2013 ont été établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

L'état de résultat et l'état de flux de trésorerie ont été présentés selon le modèle autorisé.

1-2- Système comptable :

La comptabilité de la société « SODIS-SICAR » est tenue sur un outil informatique. Le logiciel comptable actuellement en place permet à la société de disposer du Grand livre, de la balance générale et de générer automatiquement les états financiers.

1-3- Principes et méthodes comptables :

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société de Développement et d'Investissement du Sud « SODIS- SICAR » pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

1-3-1 Immobilisations :

a- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées aux prix d'achat TVA comprise, du fait que le taux de déduction de la TVA est très faible.

Les cessions des immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées en diminution des immobilisations pour leur valeur brute. La différence entre la valeur comptable nette à la date de cession et le prix de cession est enregistrée au compte « produits nets sur cession des immobilisations » ou au compte « charges nettes sur cession des immobilisations ».

La société pratique la méthode d'amortissement linéaire de ces immobilisations.

La société a adopté les nouveaux taux d'amortissement prévus par le décret du Ministre de finance n° 2008-492 du 25 février 2008.

b- Immobilisations financières

Etant une société d'investissement à capital risque, la SODIS- SICAR procède à la prise de participation dans des sociétés situées notamment dans les zones du sud tunisien. Sa

participation est matérialisée par une convention de participation avec accord de rétrocession ou avec sortie libre.

Les immobilisations financières sont enregistrées aux coûts d'acquisition.

Les actions gratuites reçues par la société postérieurement à l'acquisition des immobilisations financières ne sont pas constatées au bilan de la société.

Les provisions sont estimées à la date de clôture de l'exercice, sur la base de la situation financière de la société émettrice et sur la base des impayés en principal. Le complément de provision est enregistré au compte « dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières », les reprises sur provisions sont comptabilisées au compte « reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers ».

Les avances reçues par la SODIS-SICAR sur cession de ses prises de participation sont enregistrées au compte « avances sur cession de participation » au niveau du passif courant.

Dans le cadre du projet de développement du secteur privé – Deuxième volet (Tunisie) – EUROMED (Prêt conditionnel sur capitaux à risque), un contrat de financement a été signé en 1997 entre la Banque européenne d'Investissement « B.E.I » et la SODIS-SICAR, ayant pour objet la participation de la SODIS-SICAR au programme de financement du secteur financier financé par la Commission européenne.

En outre, la SODIS-SICAR a signé en 1999 une convention avec le Ministère des finances portant sur la gestion du « FOPRODI ».

1-3-2- Unité monétaire :

Les comptes de la société « SODIS-SICAR » sont arrêtés et présentés en Dinars.

1-3-3- Continuité de l'exploitation :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 ont été établis dans la perspective de la continuité de l'exploitation.

NOTE 1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes ont connu une augmentation de 2 001 DT, en passant de 4 289 DT au 31/12/2012 à 6 290 DT au 31/12/ 2013.

Cette variation s'analyse comme suit :

▪ Acquisitions 2013 (Logiciel de Gestion et Antivirus)	3 213 DT
▪ Dotation aux amortissements 2013	1 212 DT
TOTAL	2 001 DT

NOTE 2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles nettes ont connu une augmentation de 95 438 DT, en passant de 501 986 DT au 31/12/2012 à 597 424 DT à la clôture de l'exercice 2013.

Cette variation s'analyse comme suit :

Acquisition 2013	158 450 DT
Cessions 2013	-53 600 DT
Dotation d'amortissement 2013	-63 012 DT
Réintégration Amortissement	53 600 DT
Total	95 438 DT

- Acquisitions de l'exercice :

Les investissements s'élèvent à la clôture de l'exercice 2013 à la somme de 158 450 DT et concernent les postes suivants :

Matériels Informatiques	3 372 DT
Matériels de transport	84 000 DT
A.A.I	6 325 DT
Matériels de bureau	6 833 DT
Construction en cours (1)	57 920 DT
TOTAL	158 450 DT

- Cessions de l'exercice :

Les Cessions s'élèvent à la clôture de l'exercice 2013 à la somme de 53 600 DT et concernent le poste « Matériels de transport »

(1) Ce montant correspond à la somme de dépenses d'aménagements pour 21 920 DT augmentés d'une avance de 36 000 DT accordée par La société « SODIS SICAR » en 2013 à la société immobilière « SIM SUD », et ce, relative à la première tranche (20%) de prix d'acquisition d'un local d'une valeur de 180 000 DT. La société « SODIS SICAR » a obtenu un contrat de vente définitif, toutefois la main levée partielle demandée de la banque d'habitat qui dispose d'une hypothèque sur le projet, n'est pas encore délivrée à la société concernée.

- Amortissements :

Les dotations aux amortissements de l'exercice 2013 s'élèvent à 64 224 DT. A ce titre, les bases d'évaluation et les taux utilisés pour l'amortissement sont conformes aux taux prévus par le décret du Ministre des finances n° 2008-492 du 25 février 2008.

Le tableau ci-après, retrace les différents mouvements des immobilisations corporelles et incorporelles intervenues au cours de l'exercice 2013 en valeurs brutes et en amortissements.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET D'AMORTISSEMENTS AU 31/12/2013

Désignations	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				V.C.N. 31/12/2013
	V. Brutes 01/01/2013	Acquisitions 2013	Cessions 2013	V. Brutes 31/12/2013	Amort. antérieurs	Cessions 2013	Dotations 2013	Amort. cumulés 2013	
Immobilisations incorporelles	31 090	3 213	0	34 303	26 800		1 212	28 012	6 290
Logiciels	31 090	3 213	0	34 303	26 800		1 212	28 012	6 290
Immobilisations corporelles	898 404	158 450	-53 600	1 003 254	396 418	-53 600	63 012	405 830	597 424
Terrains	0	0	0	0	0		0	0	0
Constructions	451 744	0	0	451 744	60 940		9 035	69 975	381 769
Matériels informatiques	60 390	3 371	0	63 761	53 630		4 502	58 132	5 629
Matériels de transport	176 568	84 000	-53 600	206 968	134 125	-53 600	36 499	117 024	89 944
Equipements de bureau	72 230	6833	0	79 063	64 115		1 499	65 614	13 449
A.A.I construction	67 630	6325	0	73 955	27 479		334	27 813	46 143
Install. Amé. Agence. Divers	69 842	0	0	69 842	56 128		11 143	67 271	2 571
Construction en cours	0	57920	0	57 920	0			0	57 920
TOTAL	929 494	161 663	-53 600	1 037 557	423 218	-53600	64 224	433 842	603 714

NOTE 3- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 24.548.751 DT au 31/12/2013, contre 26.202.242 DT au 31/12/2012, enregistrant une diminution de 1.653.491 DT.

<u>Désignation</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<i>En Dinars</i> <u>Variation</u>
Participations (1)	28.764.029	28 834 826	-70 797
- Participation sur fonds propres SODIS	23 986 039	23 687 036	299 003
- Participation sur fonds FOPRODI	3 362 990	3 282 790	80.200
- Participation sur fonds BEI	1.415.000	1 865 000	-450 000
FNE 21/21	391 782	404 458	-12 676
Prêts au personnel	152 934	157 664	-4 730
Autres formes de participation (2)	1 688 319	1 688 319	0
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES	30 997064	31 085 267	-88 203
Provisions sur Participation (3)	-6 448 312	-4 883 025	-1 565 287
TOTAL	24 548 751	26 202 242	-1 653 491

(1) Portefeuille participation :

La variation de la rubrique participation s'élève à **-70.797** DT. Elle se détaille comme suit :

- Participation sur fonds propres SODIS :

Sortie sur Bourse MED GYP &STAR Tourisme	-660 000 DT
IKDAM GESTION	50 000 DT
SOGEMAC	94 000 DT
SOFAM SUD	70 000 DT
STE EL GSOUR	70 000 DT
STE JOMAA	150 000 DT
NEW BODY LINE	375 003 DT
HYPPOCAMPE CENTER (Comptes courants associés)	150 000 DT
TOTAL	299 003 DT

- Participation sur fonds FOPRODI :

STE SOFAM SUD	189 000 DT
STE EL GSOUR	247 200 DT
STE SOGEMAC	94 000 DT
Sortie sur Bourse MED GYP	450 000 DT
TOTAL	80 200 DT

- Participation sur fonds BEI :

Sortie sur la Bourse : actions STAR TOURISME :

- 450 000 DT

L'état du portefeuille "Participations" de la «*SODIS-SICAR*» se présente au 31-12-2013 comme suit :

- Les participations sur fonds propres SODIS-SICAR s'élèvent à 23.986.039 dinars et elles se détaillent comme suit :

En Dinars

	Projet/Raison Sociale	PARTICIPATION SUR FONDS PROPRES SODIS
	Société de Carrelage Moderne	450 000
	Grand Marbrerie du Sud	100 000
	Société MEDINVEST	175 000
	Société Djerba Thermalisme	200 000
	SOGEM	110 000
	Céramique du Sud	1 637 666
	Société Hôtelière ABIR	115 000
	Société IDEAL FOOD	100 000
	Société CIF	200 000
	SOGENAS	100 000
	Hôtel YASMINA PARK	287 300
	AB Communication	50 000
	Société AMEN AGRICOLE	50 000
	Foyer Universitaire SALMA	80 000
	Société Med Food	550 000
	SOGEGAT	400 000
	Hôtel DAKYANUSS	150 000
	ELEZDIHAR	35 000
	SAT FONCAGE	35 000
	BISCUITERIE DARBOUZ	90 000
	Hôtel SOJAPROH	600 000
	Hôtel Bavaria Beach	75 000
	Société KAOUACH BETON	300 000
	Société Call Med	140 000
	Société SOTUTEC	18 000
	Hôtel DAR ELKMAR	75 000
	Hôtel BESSEM	1 219 000
	Foyer Universitaire privé	150 000
	SODET SUD	700 000
	HYPPOCAMPE CENTER	350 000
	Société SOVAPO	65 000
	Société Multiservices	40 000
	SOPEM SUD	300 000
	Société ENNAJEH	15 000
	Société AFRICA BITUME	147 000

Société STAR PLAST	60 000
Société SOCER	40 000
Société NOUR d'entrepasage	36 000
Société SAHAR	140 000
Société SOMOFAM	25 000
Société SOFRIGA	45 000
Société JARDIN D'EDEN	120 000
Société TMC	58 000
Société CHAHTECH	100 000
Société SPAS	10 000
Société NOFASUD	480 278
Société USAV	40 000
Société ERRIYADA Immobilier	100 000
Société PLATRIJO	150 000
Société HAMDI	20 000
Société AZUR	230 000
Société Hôtel Latino Djerba	200 000
Société Touristique LELLA MERIAM	600 000
Société SERPSUD	200 000
Société SMEG	19 500
Société EL AMEL Agricole	29 000
Société Carrière BATITA	65 760
Société L'INTIM	750 000
Société NADOS	118 500
Société ZITOUNA de Production d'Huile	500 000
Société ECOPLAST	66 000
Société SOGEMAC	174 000
Société ALTUNISIA	76 000
Société Moderne Béton	280 000
CITY PRINT	75 000
Société SOTUMEX	134 000
FEED BACK LEADERS	184 000
Société Maghrébine des fruits	125 000
Société Green Fruits	80 000
Société Comptoir de glace Alimentaire	50 000
Société EL HAZEL FORAGE	95 000
Société ENTREPOT GOUADRIA	59 000
Société Extras Carrelages	380 000
Société SOFAM SUD	280 000
Société EL GSOUR	140 000
Télé phoning Média Contact	30 000
SERECPLAST	20 000
CEPENT	180 000
SUD SICAR	200 000
Zone Franche Zarzis	300 000
SIM SUD	245 000
Société LE GOLF des OASIS	350 000
Société IKDEM GESTION	149 900

IKDEM - Fonds d'Amorçage	250 000
Société SOPISUD	3 749 950
Société SOCIK	60 000
Société Ciments de Bizerte	1 200 002
Société Pôle Technologique de Gabes	949 000
Société de GCI Médenine	150 000
Société JEMAA	150 000
Société NEW BODY LINE	375 003
Autres participations	183 180
Total (1)	23 986 039

- Les participations sur fonds FOPRODI s'élèvent à 3.362.990 dinars et elles se détaillent comme suit :

Projet/Raison Sociale	PARTICIPATION SUR FONDS FOPRODI
Société IDEAL FOOD	115 650
Société SOTUTEC	27 000
Société SOVAPO	147 000
Société Multiservices	54 000
Société AFRICA BITUME	147 000
Société SOCER	88 000
Société NOUR d'entreposage	100 000
Société SAHAR	105 000
Société SOFRIGA	90 000
Société JARDIN D'EDEN	144 000
Société TMC	27 000
Société HAMDI	13 500
Société Carrière BATITA	233 640
Société ECOPLAST	132 000
Société SOGEMAC	174 000
Société Green Fruits	76 000
Société ENTREPOT GOUADRIA	164 000
Société Extras Carrelages	900 000
Société SOFAM SUD	189 000
Société EL GSOUR	247 200
Société PROD MOUSSE	189 000
Total (2)	3 362 990

- Les participations sur fonds BEI s'élèvent à 1.415.000 dinars et elles se détaillent comme suit :

Projet/Raison Sociale	PARTICIPATION SUR FONDS BEI
Société MEDINVEST	175 000
Société Djerba Thermalisme	200 000
Société Hôtelière ABIR	115 000

Société IDEAL FOOD	100 000
Société Med Food	150 000
Hôtel SOJAPROH	600 000
Hôtel DAR ELKMAR	75 000
Total (3)	1 415 000
TOTAL PARTICIPATION	28 764 029

- (2) Il s'agit des participations "BTEI" et "Cimenterie de Bizerte" reclassées de la rubrique « placements et autres actifs financiers » à la rubrique « immobilisations financières » en 2012, et ce, suite au changement d'intention de la direction vers une détention à long terme dans le but d'obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance. Elles se détaillent comme suit :

▪ BTEI	1.487.954
▪ CIMENTERIE DE BIZERTE	200.365

La valorisation de ces participations au 31/12/2013, a été faite au cours boursier du mois de décembre de la même année et la moins value est constatée parmi les dotations aux provisions de l'exercice.

Par ailleurs, la valorisation de ces participations lors de reclassement pour un montant de 1 688 319DT, n'a pas été effectuée au cours historique d'acquisition, mais a été maintenue à leurs valeurs boursières suivant la dernière réévaluation.

- (3) Les dotations aux provisions de l'exercice 2013 s'élèvent à 1.565.287 DT et elles sont détaillées comme suit :

Projet/ raison social	Dotations 2013
Hôtel YASMINA PARK	22 000
Hôtel DAR ELKMAR	15 000
Société SOFRIGA	18 000
Société JARDIN D'EDEN	36 000
Société NOFASUD	44 000
Société SCAM	150 000
Société SERPSUD	50 000
Société L'INTIM	60 000
Société NADOS	9 225
Société NOFASUD	25 000
Société SOTUMEX	67 000
Feed Back Leaders	29 750
Société Maghrébine des fruits	31 900
Société Comptoir de Glace Alimentaire	10 000
Société Nados	11 400
Société SCAM	30 000
NOFASUD	60 000
Société SCAM	12 500

L'INTIM	60 000
SERP SUD	20 000
CEPENT	6 300
Feed Back Leaders	6 500
SIM SUD	66 250
Société LE GOLF des OASIS	64 575
Société CEPENT	612
Société IKDEM GESTION	9 179
IKDEM - Fonds d'Amorçage	37 466
Société CEPENT	11 638
Société IKDEM GESTION	9 179
Société SOCIK	5 421
Société Ciments de Bizerte	244 377
Société IKDEM GESTION	36 873
Société New BODY LINE	117 089
BTEI	188 053
DOTATIONS PROVISIONS 2013	1 565 287

NOTE 4- AUTRES ACTIFS NON COURANTS

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2013 totalise 11 393 DT, contre un solde net de 22 787 DT à la clôture de l'exercice 2012, enregistrant une diminution de 11 394 DT représentant la dotation de l'exercice 2012 :

Frais d'établissement (2013)	22 787 DT
Résorption de L'exercice	-11 393 DT
Frais d'établissement 2013	11 394 DT

NOTE 5- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2013 totalise 103 861 DT, contre le même solde à la clôture de l'exercice 2012, et elle est ainsi détaillée :

<u>Désignation</u>		<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u>
▪ Clients – rétrocessions	(1)	114 146	139 050	-24 904
▪ Clients - prestations de services	(2)	8.525	8 525	0
▪ Clients – produits à recevoir		10.829	10.829	0
Total Brut		133 500	158 404	-24 904
Provisions / Clients	(3)	-29 638	-54 542	-24 904
Total Net		103.862	103 862	0

(1) Clients – rétrocessions

Cette rubrique se détaille comme suit:

<u>Année</u>	<u>Société</u>	<u>Montant</u>
2004	Hôtel ABIR	9 285
2004	AB COMMUNICATION	1 000
2009	CERAMIQUES DE SUD	43 349
2010	FOYER ESSID	7 526
2010	CERAMIQUES DE SUD	1 509
2011	KAOUCH BETON	11 894
2011	SOMPEM SUD	20 202
2011	AZUR	3 315
2011	CERAMIQUES DE SUD	16 066
	TOTAL	114 146

La diminution de solde de cette rubrique de 24 904 DT est expliquée par le règlement effectué par la société **MED INVEST**.

(2) Clients - prestations de services

Cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Année</u>	<u>Société</u>	<u>Montant</u>
Depuis 2005	SAT FONCAGE	385
Depuis 2006	Hôtel BAVARIA	1 650
Depuis 2008	KAOUACH BETON	2 129
Depuis 2008	CALL MED	1 000
Depuis 2009	CERAMIQUE DE SUD	3 361
	TOTAL	8 525

(3) Provisions – Clients

Les provisions constatées jusqu'au 31/12/2013 s'élèvent à 29 639 DT, détaillées comme suit :

Client- prestations de services

▪ SAT FONCAGE	385
▪ Hôtel BAVARIA	1 650
▪ KAOUACH BETON	2 129
▪ CALL MED	1 000
▪ CERAMIQUE DE SUD	3 361
	8 525

Client- rétrocessions

▪ Hôtel ABIR	9 286
▪ AB COMMUNICATION	1 000

10 286

Client- produits à recevoir

10 828

TOTAL

29 639

La variation des provisions au 31/12/2013 de 24.904 DT est relative à celle d'une créance sur « MED INVEST » qui a été payée.

NOTE 6- AUTRES ACTIFS COURANTS

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2013 est de 3 576 775 DT contre 3 190 778 DT au 31/12/2012, en enregistrant une augmentation de 385 996 DT, détaillée comme suit :

<u>Désignation</u>		<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u>
Fournisseurs - Débiteurs		3 718	3 718	0
Personnel et comptes rattachés	(1)	41 278	32 279	8 999
Etat – Impôts et Taxes	(2)	360 636	330 620	30 016
Avance / Recette de Finances	(3)	794.121	794 121	0
Autres Débiteurs Divers	(4)	153 571	117 133	36 436
Produits à recevoir	(5)	2 237 247	1 926 885	310 362
Charges constatées d'avances		4 975	4 794	181
Total Brut		3 595 545	3 209 549	385 996
Provisions / autres actifs courants		-18 771	-18 771	0
Total Net		3 576 775	3 190 778	385 996

(1) La rubrique «personnel et comptes rattachés» augmente par le reclassement de l'échéance à moins d'un an des prêts accordés au personnel sur le fonds social, ainsi que par les nouveaux prêts à moins d'un an accordés au personnel. Cette rubrique diminue par les remboursements correspondants.

(2) La variation de la rubrique « Etat-Impôts et Taxes », s'élevant à 30.016 DT, correspond à la retenue à la source opérée par des tiers.

(3) Ce compte enregistre les avances versées à l'administration fiscale, au titre du contentieux fiscal relatif aux années 95-96, et ce, dans l'attente d'être imputés sur la dette fiscale enregistré au passif du bilan.

(4) Le solde du compte « autres débiteurs divers » s'élève à 153 569 DT au 31/12/2013, se détaillant comme suit :

▪ NOFASUD (a)	39 042
▪ EL WIFACK LEASING	18 175
▪ Personnel détaché	13 470
▪ SUD INVEST	21
▪ SODINO/SIDCO/FRDCM (b)	41 268
▪ DEB/ JERBA THERMALISME (c)	27 440
▪ EI WIFAK LEASING FONDS GERES	12 636
▪ DEB / SIM SUD	822
▪ STIM	240
▪ SOFIGES	455
TOTAL	153 569

(a): Il s'agit d'un montant qui correspond à la somme des salaires payés à l'Ex-Directeur Générale de la NOFASUD (Cadre de la SODIS-SICAR) pour un montant de 39.042 dinars.

(b): la variation positive de 14 396 DT représente les charges sociales et les indemnités versées par la société "SODIS SICAR" au profit de Mr. NIZAR DABOUSSI.

(c): Ce solde représente des dépenses effectuées par la SODIS-SICAR, relatives aux frais d'expertise et d'évaluation de l'Hôtel « JERBA THERMALISME », dans l'attente d'être remboursées lors de la cession de participations.

(5) La variation positive du compte « Produits à recevoir » de 310 362 DT représente la somme des plus values latentes constatées en 2013 parmi les revenus de titres de participations, et ce, relatives aux sociétés suivantes :

- HÔTEL BASSEM	: 48 000 DT
- STE CERAMIQUE DU SUD	: 43 350 DT
- STE HYPOCAMPE CENTER	: 19 241 DT
- STE KAOUACH BETON	: 11 403 DT
- STE LEILA MARIEM	: 63 940 DT
- STE SOJAPRO .H	:122 322 DT
- AGIO 4 TRIM 2013	: <u>2 106 DT</u>

Total **310 362 DT**

NOTE 7- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La valeur nette de cette rubrique au 31/12/2013 s'élève à 4 057 416 DT contre 4 307 201 DT à la clôture de l'exercice 2012, en enregistrant une diminution de 249 785 DT.

<u>Désignation</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u>
▪ Actions cotées en bourse (*)	2 057 416	1 807 201	250 215
▪ Placements bancaires (**)	2 000 000	2 500 000	-500 000
TOTAL	4 057 416	4 307 201	-249 785

Il est à signaler que les actions en bourse sont évaluées à leurs justes valeurs au cours moyen pondéré du mois de décembre de l'exercice 2013, ainsi les moins values ou les plus values sont constatées en comptabilité.

Ainsi les placements et les autres actifs financiers au 31/12/2013 s'élevant à 4.057.416 DT, sont ainsi détaillés :

ACTIONS DETENUES PAR ATTIJARI INTERMEDIATION

	Quantité	Valeur
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	3 454	354 653
MONOPRIX	2 000	47 550
SFBT	8 600	116 315
ATTIJARI BANK	10 010	164 724
BT	8 000	69 704
AMEN BANK	2 200	67 760
SIMPAR	550	33 491
SOTUVER	15 000	100 395
ATTIJARI LEASING	1 500	38 959
TUNISI PROFILS ALIMU	5 000	21 625
CARTHAGE CEMENT	9 200	32 034
LAND'OR	3 019	23 484

CITY CARS	1 832	20 087
MPBS NS	11 665	69 990
NEW BODY LINE	7 874	54 062
TOTAL		1 214 837
ACTIONS DETENUES PAR SOFIGES		
	Quantité	Valeur
ATL	25 621	62 105
GIF FILTER	2 604	12 096
SALIM	100	2 334
SFBT	35 137	475 227
SOMOCER	3 435	9 516
SOTRAPIL	487	4 537
SPDIT SICAF	4 167	32 761
TUNISAIR	3 400	3 635
SICAV L'EPARNANT	2 344	240 363
TOTAL		842 579
PLACEMENTS BANCAIRES		2 000 000
TOTAL		4 057 416

NOTE 8 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique totalise au 31/12/2013 678 784 DT, contre 2 020 921 DT à la clôture de l'exercice 2012, enregistrant une diminution de 1 342 137 DT qui se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2012</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u>
Attijari Bank	225 026	261 128	-36 097
Attijari Bank / Fonds social	5 661	1 084	4 577
BH	223 320	555 790	-332 471
Banque du Sud compte indisponible	5	5	0
STB	26 753	0	26 753
BNA	196 780	1 201 555	-1 004 775
Compte Courant Postal	1 105	1 105	0
Caisse	135	259	-124
TOTAL	678 784	2 020 921	-1 342 137

NOTE 9- CAPITAUX PROPRES

Le solde des capitaux propres avant résultat au 31/12/2013 est de 22 843 602DT, contre 24 597 202 DT à la clôture de l'exercice 2012, en enregistrant une diminution de 1 753 600 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	Capital social	Réserves	Résultats reportés	A. Capitaux Propres	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2012	28.457.043	258.794	-5.047.791	1.108.734	-179.578	24.597.202
Affectation du résultat 2012	-	-	-179.578	-	179.578	-
Autres capitaux propres	-	-	-	-5.218	-	-5.218
Résultat au 31/12/2013	-	-	-	-	-1 748 382	-1 748 382
SOLDE au 31/12/2013	28.457.043	258.794	-5.227.368	1.103.516	-1 748 382	22 843 602

NOTE 10- PASSIFS NON COURANTS

A la date de clôture de l'exercice 2013, les passifs non courants de la société «SODIS-SICAR» s'élèvent à 5 743 431 DT, contre 5 795 906 DT au 31/12/2012, en enregistrant une diminution de 52 475 DT détaillée comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	En Dinars <u>Variation</u>
Emprunts BEI	1 494 700	1 494 700	0
Fonds 21/21 (1)	395 741	408 416	-12 675
Fonds/FOPRODI (2)	3 362 990	3 282 790	80 200
Fonds Gérés (3)	490 000	610 000	-120 000
TOTAL	5 743 431	5 795 906	-52 475

(1) La variation du compte 21-21 de -12 675 DT représente le montant recouvré et versé en 2013 à l'Etat par la SODIS-SICAR.

(2) L'augmentation de cette rubrique pour 80 200 DT se détaille comme suit :

Participations / EL GSOUR	247 200 DT
Participations / SOFAM SUD	189 000 DT
Participations / SOGEMAC	94 000 DT
Remboursement/MED GYP	-450 000 DT
TOTAL	80 200 DT

(3) La variation négative du compte «Fonds Gérés» de 120 000 DT représente le remboursement des fonds gérés EL WIFAK LEASING qui se détaille comme suit :

Remboursement / CERAMIQUE DU SUD	60 000 DT
Remboursement/ERRIYADA IMMOBILIERE	60 000 DT
TOTAL	120 000 DT

NOTE 11 - AVANCES SUR CESSION DE PARTICIPATIONS

A la clôture de l'exercice 2013, les avances sur cession de participations totalisent 2 593 984 DT, contre 3 393 390 DT à la clôture de l'exercice 2012, en enregistrant une diminution de 799 406 DT, détaillée comme suit.

	<u>En dinars</u>
	<u>2013</u>
<u>Participations</u>	
Participations CERAMIQUES DE SUD	60 000
Participations MED GYP	576 165
Participations KAOUACH BETON	12 500
Participations ARRIYADA	20 000
Participations LATINO	40 000
Participations AZUR	24 500
Participation MED INVEST	19 429
Participations CARRIERE BATITA	8 000
Reclassement opération de cession actions MED GYPS et STAR TOURISME	-1 560 000
TOTAL	- 799 406

NOTE 12- AUTRES PASSIFS COURANTS

A la clôture de l'exercice 2013, les autres passifs courants de la société « SODIS-SICAR » totalisent 2 399 678 DT, contre 2 566 187 DT à la clôture de l'exercice 2012, soit une diminution de 166 509 DT qui se détaille comme suit :

			<u>En dinars</u>
<u>Désignation</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u>
Personnel et comptes rattachés	112	212	-100
Etat – Impôts et Taxes	31 725	31 602	123
Associés – Dividendes à payer (1)	110 954	110 954	0
Créditeurs Divers BEI / FOPRODI (2)	173 569	228 244	-54 674
Organismes Sociaux (CNSS, CNRPS, Assurances)	32 295	31 766	529
Charges à payer (3)	53 269	45 655	7 614
Etat redressement fiscal à payer (4)	1 996 326	2 116 326	-120 000
Compte d'attente	1 428	1 428	0
TOTAL	2 399 678	2 566 187	-166 509

(1) Le solde du compte « Associés dividendes à payer », soit 110 954 DT, comprend des dividendes relatives à des exercices antérieurs à plus de cinq ans. Ces dividendes sont devenus prescrit au sens du code des sociétés commerciales

(2) Il s'agit essentiellement de la part de BEI et de FOPRODI dans les avances sur rétrocessions encaissées.

(3) Les charges à payer s'élèvent au 31/12/2013 à 53 269 DT dont principalement :

- Jetons de présence 37 000 DT
- Facture Télécom 214 DT
- Frais des 568 DT

Déplacements	
• Facture STEG	1 326 DT
• Fais nettoyage	150 DT
• Facture SONEDE	125 DT
• Charge à payer	4 520 DT
• Redevance	8 615 DT
• Jetons de présence SIM SICAR	750 DT

(4) le compte Etat redressement fiscal à payer qui s'élève à 1 996 326 DT est détaillé comme suit :

	PRINCIPAL	PENALITE	TOTAL
Jugement global (*)	1.747.397	591.812	2.339.209
Montant payé en 2000	-161.404	-61.479	-222.883
Montant payé en 2013	-120 000	0	-120 000
Reliquat à payer	1.585.993	530.333	1 996 326

(*): Le redressement fiscal relatif aux exercices 1995 et 1996 a été rendu définitif en date du 29/06/2012 suite à un jugement émanant de la cour de cassation, et ce pour un montant de 2.339.209 dinars se défalquant comme suit : 1.747.397 dinars en principal et 591.812 dinars en pénalités de retard.

La SODIS SICAR a payé en l'an 2000 un montant de 222.883 dinars (161.404 dinars en principal et 61.479 dinars en pénalités), par la suite le reliquat en principal de 1.585.993 dinars a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture alors que les pénalités totalisant 530.333 dinars ont été comptabilisées parmi les charges de l'exercice 2012.

Il est à signaler qu'au terme de trésorerie la SODIS SICAR a déjà payé un montant de 1.137.003 dinars relatif à ce redressement.

ETAT DE RESULTAT :

Le résultat net de l'exercice 2013 est déficitaire de 1.748.382 DT, contre un résultat net déficitaire de 1.765.571 DT à la clôture de l'exercice 2012.

NOTE 13- PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation totalisent 780 691 DT au 31/12/2013, contre 618 904 DT à la clôture de l'exercice 2012, et ils sont détaillés comme suit :

	<u>En Dinars</u>		
<u>Désignation</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>Variation</u>
Revenus des titres de participation	366 497	152 711	213 786
Produits des placements	376 367	412 063	-35 696
Autres produits d'exploitation	37 827	54 131	-16 304
TOTAL	780 691	618 905	161 786

Le détail des produits d'exploitation au 31/12/2013 se présente comme suit :

<i>En Dinars</i>		
- Revenus des titres des participations		366.497
AZUR		6.713
LATINO DJERBA		11.367
CARIÈRE BATITA		2.000
KAOUECH BÉTON		15.983
ERRIYADA		5.678
HAZEL FORAGE		3.000
CÉRAMIQUES DE SUD		43.349
HÔTEL BASSEM		48.000
HYPOCAMPE CENTER		19.241
L'LLA MARIEM		63.940
SOJAPROH		122.322
MED INVEST (reprise sur provision)		24.904
-Produit des placements		376.367
DIVIDENDES (action en bourse)	(1)	183.467
PLUS VALUE / BOURSIER		71.805
INTERETS / PLACEMENTS		121.095
- Autres produits d'exploitation		37.827
FRAIS D'ETUDES		2.129
JETONS DE PRESENCE		34.750
PRODUITS 21-21		948

(1) Le détail des dividendes action en bourse se représente comme suit :

Titre	
ATTIJARI SICAR	6.174
ATTIJARI SICAV	11.828
SPDIT	2.292
SALIM	85

STB SICAV	7.659
SOTRAPIL	189
GIF	255
SFBT	22.838
ATL	3.484
SOMOCER	206
ATTIJARI SICAV	0
MONOPRIX	1.200
CIL	878
STAR	0
AMEN BANK	1.700
SIMPAR	825
TUNISIE RE	2.625
ATTIJARI BANK	13.400
NEW BODY LINE	17.417
BTEI	90.410
TOTAL	183.467

NOTE 14- CHARGES D'EXPLOITATION

Quant aux charges d'exploitation, elles ont connu une augmentation de 386.146 DT en passant de 2.174. 087 DT au 31/12/2012 à 2.560.233 DT au 31/12/2013. Cette augmentation résulte de l'effet conjugué des éléments suivants :

- Les amortissements et les provisions sont passés de 1.265.556 DT en 2012 à 1.640.905DT en 2013 ; Ils ont connu une augmentation de 375.349 DT, détaillée comme suit :

Dotation aux amortissements et provisions 2013

Dotation aux amortissements 2013	64 224 DT(1)
Dotation aux résorptions des charges reportées 2013	11 394 DT
Dotation aux provisions 2013	1 565 287 DT(2)
Total	1 640 905 DT

(1) Voir le tableau d'amortissements.

(2) Voir le tableau des dotations aux provisions sur participations.

- Les autres charges d'exploitation ont connu une augmentation de 4.463 DT, en passant de 268.233 DT au 31/12/2012 à 272.696 DT au 31/12/2013.
- Les charges de personnel sont passées de 512.717 DT en 2012 à 528.808 DT en 2013, soit une augmentation de 16.091 DT, détaillée comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<i>En Dinars</i> <u>Variation</u>
Salaires	450 444	435 730	14 714
Charges Patronales	78 363	76 987	1 376
TOTAL	528 808	512 717	16 091

Le tableau suivant retrace la variation des autres charges d'exploitation entre les exercices 2012 et 2013 :

En Dinars

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATIONS	2013	2012	Variation
STEG	6 605	5 636	969
SONEDE	982	1 215	-233
Fournitures	7 029	9 419	-2 390
Achat carburant	37 129	32 440	4 689
Ticket restaurant	13 046	13 979	-933
Achats divers	2 087	512	1 575
Redevances pour utilisations d'immobilisations concédées	8 615	9 055	-440
Location	503	0	503
Entretien & Réparation	12 794	29 214	-16 420
Primes d'assurances	10 423	8 902	1 521
Personnel extérieur à l'entreprise	3 665	2 790	875
Rémunération d'intermédiaire et honoraire C.C.A	28 211	14 361	13 850
Publicité, Publications & Relations Publiques	9 834	10 700	-866
Frais des Assemblés et Conseils	8 588	19 718	-11 130
Déplacement & Hébergement	10 548	8 094	2 454
Formations	5 849	1 000	4 849
Missions	19 523	16 859	2 664
Réception et restauration	3 533	3 292	241
Frais PTT & Rapide Poste	1 978	1 777	201
Tunisie Télécom	11 695	11 198	497
Services bancaires & assimilés	830	824	6
Frais sur titres	6 136	4 437	1 699
Subventions & Dons	9 255	8 560	695
Jetons de présence	37 000	37 500	-500
TFP	9 214	9 019	195
FOPROLOS	4 607	4 509	98
Droits d'enregistrement et timbre	1 207	1 427	-220
Taxes véhicules	1 790	1 659	131
Pénalités	20	137	-117
TOTAL	272 696	268 233	4 463

- ***PERTES ET MOINS VALUES BOURSIERES***

Pertes et moins-values Boursières 2013

Pertes sur Cession des Actions	25 363 DT
Moins-values Latentes en Bourse	92 462 DT
Total	117 824 DT

- ***AUTRES GAINS ORDINAIRES***

Les autres gains ordinaires totalisent 31.979 DT dinars correspondants essentiellement à la cession des deux voitures Mégane pour 31.900 DT qui sont totalement amorties à la date de cession.

NOTE 15 - ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie à la fin de l'exercice 2013 de la SODIS-SICAR a connu une diminution de 1 591 921 DT par rapport à l'exercice 2012, et ce, en passant de 6 328 122 DT au 31/12/2012 à 4 736 200 DT à la clôture de l'exercice 2013.

Cette diminution provient de l'effet conjugué de la diminution des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et d'investissement de respectivement 649 679 DT et 1 645 142 DT, ainsi que de l'augmentation des flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour 702 900 DT.

Il est à noter que les rubriques de l'état de flux tel que présentés doivent être retraités pour mieux refléter les spécificités d'une SICAR.

NOTE 16 - EVENTUALITES :

Il est à signaler les faits suivants :

L'incertitude relative à l'issue de la vérification approfondie menée par les services de contrôle de l'administration fiscale, dont les résultats nous ont été notifiés le 22 décembre 2011 et couvrant les impôts et taxes suivants :

- L'impôt sur les sociétés pour la période allant du 01^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2010;
- Les acomptes prévisionnels, le fonds de promotion des logements des salaires, la taxe sur les collectivités locales et les retenues à la source pour la période allant du 01^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2010;
- La taxe sur la valeur ajoutée pour la période allant du 01^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2010;
- La taxe sur la formation professionnelle du 01^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010.

Cette note indique que les résultats du contrôle fiscal mentionnent un impact potentiel total s'élevant à 550 959 dinars qui se défalque comme suit :

- un montant à payer en principal et en intérêts relatif aux impôts et taxes ci-haut mentionnés de 336 936 dinars

- un réajustement de l'actif d'impôts sur les sociétés de 214 023 dinars passant de 293 466 dinars à 79 045 dinars.

Toutefois, il convient de noter que la société a contesté les résultats du contrôle fiscal dans les délais impartis, et jusqu'au jour de ce rapport l'administration fiscale n'a pas communiqué sa réponse.

NOTE 17- ENGAGEMENTS HORS BILAN :

I. LES ENGAGEMENTS OBTENUS

1. Traités reçus en garantie de paiement de portage

N°	projet / Raison sociale	Date de participation	montant total des traités reçus en garantie de portage
1	Société IDEAL FOOD	15/12/2002	288 386
2	Hôtel YASMINA PARK	30/04/2004	413 295
3	AB Communication	30/04/2004	56 156
4	Société AMEN AGRICOLE	30/09/2002	46 715
5	Foyer Universitaire SALMA	25/03/2004	109 699
6	Société Med Food	31/01/2004	405 453
7	SOGEGAT	30/04/2004	440 604
8	Hôtel Dakyanuss	25/10/2004	223 275
9	Société Med Food	31/05/2005	555 155
10	SAT FONCAGE	15/12/2005	53 109
11	BISCUITERIE DARBOUZ	15/12/2005	100 567
12	Céramique du Sud	15/12/2005	281 884
13	Hôtel Bavaria Beach	30/06/2006	109 649
14	Société Kaouach Béton	31/08/2006	181 793
15	Société Call Med	31/10/2006	123 336
16	Société SOTUTEC	15/11/2006	25 186
17	Hôtel DAR ELKMAR	15/01/2007	209 867
18	Hôtel Bassem	15/01/2007	710 702
19	hippocampe center	19/02/2007	123 035
20	Société SOVAPO	15/04/2007	108 326
21	SOPEM SUD	05/06/2007	322 790
22	Société Africa Bitume	03/10/2007	222 679
23	Société STAR PLAST	24/10/2007	91 631
24	Société SOCER	24/10/2007	66 696
25	Société Nour d'entrepasage	24/10/2007	64 545
26	Société STAR PLAST	24/10/2007	91 631
27	Société SAHAR	30/11/2007	227 922
28	Société SOMOFAM	17/01/2008	78 702
29	Société SOFRIGA	17/01/2008	90 932
30	Société JARDIN D'EDEN	18/02/2008	242 242
31	Société Call Med	25/08/2008	78 780
32	Société TMC	08/09/2008	94 777

33	Société CHAHTECH	19/11/2008	149 643
34	Société SPAS	05/12/2008	13 549
35	Société NOFASUD	02/01/2009	375 117
36	Société USAV	27/01/2009	60 326
37	Céramique du Sud	31/03/2009	318 234
38	Société HÔTEL BASSEM	28/04/2009	484 227
39	Société PLATRIJO	08/05/2009	218 681
40	Société HAMDI	05/06/2009	32 660
41	Société Touristique L'EllaMariam	21/06/2010	570 935
42	Société JEMAA LOISIR	05/07/2013	198 998
Sous Total 01			8 661 887

2. Traités reçus en garantie de paiement des crédits accordés par la SODIS-SICAR sous forme de compte courant actionnaire :

N°	projet / Raison sociale	Date de participation	montant total des traités reçus en garantie de CCA
1	Société SCAM	31/05/2009	162 561
2	Société NOFASUD	31/05/2009	161 904
3	Société TMC	25/01/2010	42 000
4	Société SCAM	15/02/2010	62 500
5	Société L'INTIM	07/04/2010	190 500
6	Société SERECPLAST	09/06/2010	21 578
7	Société Hôtel BASSEM	19/07/2010	174 000
8	Société Hôtel BASSEM	30/09/2010	272 000
9	Société SERP SUD	22/10/2010	41 000
10	Société hippocampe center	22/06/2011	127 000
11	Société EL HAZEL	25/05/2012	37 500
12	Société Feed Back Leaders	07/08/2012	87 750
13	Société hippocampe center	18/10/2013	217 500
Sous Total 02			1 597 792

Total 01+02	10 259 680
--------------------	-------------------

Il ya de noter à ce niveau que les accords de participation en portage ou en sortie libre donnés par la SODIS- SICAR est muni par l'obtention des nantissements de totalité des actions détenus par les promoteurs des projets sujet de participations. A cet effet la société est appelée de présenter une note dans ce sens

II. LES ENGAGEMENTS DONNES PAR LA SODIS SICAR

1. Souscriptions effectuées au nom de la SODIS-SICAR et de FOPRODI dans le capital social non encore libéré :

N°	Nom de la société	Montant de souscription non encore libérée en DT	
		SODIS SICAR	FOPRODI
1	Société Sud Soil	50 400	151 200
	Total	50 400	151 200

2. Les accords de participations (approbations) accordés aux promoteurs sur les ressources de la SODIS-SICAR et sur les ressources de FOPRODI:

N°	Nom de la société	Montant de participation approuvé en DT	
		SODIS SICAR	FOPRODI
1	Exploitation d'une carrière de pierres	200 000	386 000
2	Fabrication de filets de pêche	78 000	160 800
3	Entreprise de Bâtiments	30 000	0
4	Valorisation des éponges de mer	30 000	69 600
5	unité de fabrication des sacs en plastique	18 000	51 600
6	Production de chlorure de potassium et de magnésium	400 000	936 000
7	production des produits détergents	35 000	208 800
8	unité de recyclage des pneus	54 900	329 400
9	fabrication des tubes en PE	17 000	40 800
10	unité de coupe et façonnage de marbre	120 000	396 000
11	production audiovisuelle	27 000	132 000
12	unité de plâtrières	1 000 000	1 428 000
13	compostage biologique	30 000	80 000
14	lavage des isolateurs de lignes haute tension	13 600	40 000
15	Green Fruits	300 000	0
16	Développement d'une unité de recyclage de plastique	30 000	39 000
17	unité de fabrication du béton prêts à l'emploi et des articles de béton	416 000	416 000
18	Global Payment Gateway	113 000	0
19	Pâtisserie Boulangerie Artisanal	30 000	67 200
20	Station de Lavage avec portique automatique	42 000	
21	Fabrication d'une unité des Portes Blindées	112 000	527 400
22	Projet B & V CAPS	240 000	720 000
23	Technopole de Tozeur	250 000	0
	TOTAL	3 586 500	6 028 600

NOTE 18- EVENEMENTS POSTERIEUR A LA CLOTURE :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 30 avril 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Tunis, le 30 Avril 2014

*A Messieurs les Actionnaires de la Société de
Développement et d'Investissement du Sud
«SODIS - SICAR »*

*Complexe commercial et administratif
Rue Mansour Elhouch – Médenine 4119*

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la **SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD « SODIS – SICAR »** arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **Société de développement et d'investissement du sud « SODIS-SICAR »**, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013 totalisant 33 580 695 DT, l'état de résultat dégageant un résultat après modification comptable de -1 748 382 DT , l'état des flux de trésorerie présentant une variation de trésorerie de -1 591 921 DT et le solde intermédiaire de gestion pour l'exercice clos à cette date présentant un résultat d'activités ordinaires de -1 747 600 DT, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et des notes explicatives.

Responsabilité de la direction relative aux états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Système Comptable des Entreprises, Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au égard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états

financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis, dans ce cadre, fournissent un fondement raisonnable à notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la **Société de développement et d'investissement du sud « SODIS-SICAR »** au 31 décembre 2013, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la société a subi une vérification fiscale approfondie au cours de l'exercice 2011 (cf. note aux états financiers : **Note 16**). L'issue finale de ce contrôle ne peut actuellement être anticipée et, de ce fait, aucune provision au titre d'un passif éventuel n'a été constituée dans les états financiers;

Vérifications et informations spécifiques

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
AYADI BOUGUERBA**

Tunis, le 30 Avril 2014

*A Messieurs les Actionnaires de la Société de
Développement et d'Investissement du Sud
«SODIS - SICAR »*

*Complexe commercial et administratif
Rue Mansour Elhouch – Médenine 4119*

RAPPORT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200 ET SUIVANTS ET L'ARTICLE 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attacherait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE 200 ET SUIVANTS DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

I. CONVENTIONS CONCLUES DURANT L'EXERCICE 2013:

Au cours de nos vérifications des opérations relatives à l'exercice 2013, nous n'avons pas reçu d'avis, de la part de votre Conseil d'Administration, concernant des opérations régies par les dispositions desdits articles, et nos travaux n'ont pas relevé l'existence de telles opérations.

II. CONVENTIONS CONCLUES ANTERIEUREMENT A L'EXERCICE 2013:

Au cours de nos vérifications des opérations relatives à l'exercice 2013, nous n'avons pas relevé des conventions précédemment approuvée, concernant des opérations régies par les dispositions desdits articles, et nos travaux n'ont pas relevé l'existence de telles opérations.

III. REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS SOCIAUX

B. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

– La rémunération du Président directeur Général est fixée par le conseil d'administration de la société SODIS-SICAR, conformément aux dispositions du décret n° 90-1855 du 10 Novembre 1990, fixant le régime de rémunérations des chefs d'entreprises à majorité publique, tel que modifié par les textes subséquents. Cette rémunération est composée d'un salaire annuel brut de 61.335 dinars, de divers avantages en nature d'une valeur égale à 10.320 dinars se défalquant entre 900 DT tickets restaurant et 6.000 litre d'essence par ans soit pour une valeur de 9.420 DT, de la mise à sa disposition d'une voiture de fonction, et des jetons de présence pour un montant brut de 4.000 DT.

– L'enveloppe globale brute des jetons de présence, enregistrée au nom des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'est élevée à 37 000 dinars.

B. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

	Président Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
▪ Avantages à court terme	75.655	-	37.000	37.750
▪ Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
▪ Autres avantages à long terme	-	-	-	-
▪ Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
▪ Paiements en actions	-	-	-	-
TOTAL	75.655	-	37.000	37.750

CONVENTIONS ET OPERATIONS VISEES PAR L'ARTICLE 475 DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

L'article 475 vise les conventions conclues entre, deux sociétés ou plus appartenant à un groupe de sociétés ont les mêmes dirigeants, la société mère et l'une des sociétés filiales.

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre Conseil d'Administration concernant d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont pas relevé l'existence de telles opérations.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
AYADI BOUGUERBA**